

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2015

PROCES-VERBAL

(Application de l'article 30 de la Loi d'Orientation du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République)

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 26 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, le 20 mars 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Gaël TURBAN, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Maire (jusqu'au point 15)

Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, adjoints au Maire, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOUI, M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI, conseillers municipaux

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Maire, pouvoir donné à Florence CROCHETON, adjoint au maire, (à partir du point 16)

M. Philippe IZRAELEWICZ, conseiller municipal, pouvoir donné à M. Jean-Philippe DARNAULT, adjoint au maire

ÉTAIT ABSENT :

M. Jean EROUKHMANOFF, conseiller municipal

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

0. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2015

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal du 28 janvier 2015 à l'unanimité des membres présents.

1. Vote du Budget Primitif de la Ville 2015

M. MEDINA : Le débat d'orientations budgétaires s'est tenu le 28 janvier dernier. Il a permis d'exposer le contexte national et local dans lequel le budget de la Ville a été élaboré.

Incapable d'assainir les finances publiques en mettant en place des politiques volontaristes qui redonneraient de la confiance aux entreprises et créeraient de la richesse, de la croissance et de

l'emploi, l'Etat a opté pour des coupes sombres dans le budget des collectivités, et notamment des communes.

En première ligne, la ville de Saint-Mandé, considérée comme « ville riche », continuera à subir une baisse massive des dotations de l'Etat (en 2015 puis en 2016 et 2017) mais également une augmentation conséquente de ses charges de péréquation à destination des villes dites « pauvres », qui n'ont pas réalisé à temps les réformes et les assainissements que nous avons mis en place dans notre ville.

C'est une double peine infligée à la commune. Pénalisée car bien gérée.

Dans le même temps, de nouvelles contraintes non fiscales pèsent sur les familles telles que l'abaissement du régime d'aide de la Caisse d'Allocations Familiales.

Les pouvoirs publics tendent de diverses façons à accroître la contribution des citoyens les plus aisés, déjà lourdement taxés.

C'est dans ces conditions qu'a été établi le projet de budget primitif 2015. Face à ces lourdes contraintes, nous maintenons notre volonté de maintenir le niveau des services rendus à la population.

Par ailleurs, la Commune poursuit ses efforts relatifs à l'entretien du patrimoine et à son renouvellement dans 3 directions : sécurité, accès aux personnes à mobilité réduite, et économies d'énergie.

Malgré les contraintes qui s'imposent à nous, c'est un budget résolument tourné vers l'avenir qui vous est proposé.

En responsabilité, nous devons néanmoins nous engager à mettre tout en œuvre pour prévenir l'effet ciseau largement évoqué lors des ateliers de la dépense publique et ainsi sécuriser à long terme la santé financière de notre commune.

LE BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA VILLE DE SAINT-MANDE EN QUELQUES CHIFFRES

49,49 M€ : le montant du budget principal.

41,45 M€ en section de fonctionnement.

8,04 M€ en section d'investissement, en dépense.

0 € : pas d'emprunt budgété pour l'année 2015.

2,0 % : cette hausse modérée des dépenses réelles de fonctionnement par rapport au BP 2014 est à souligner. En effet, face aux dépenses incompressibles ou difficilement arbitrables, à la hausse de la péréquation et des frais financiers, elle provient de l'effort proposé par les services pour réduire les dépenses à caractère général.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement, d'un montant total de 41 449 243 €, sont ventilées ainsi :

		BP 2014	BP 2015	Evolution (%)
Opérations réelles				
011	Charges à caractère général	10 472 341 €	10 141 417 €	-3,2%
012	Charges de personnel	17 784 136 €	18 609 700 €	4,6%
014	Atténuation de produits	4 810 778 €	5 264 816 €	9,4%
022	Dépenses imprévues		30 000 €	
65	Autres charges de gestion courante	3 153 218 €	2 485 393 €	-21,2%
66	Charges financières	1 016 526 €	1 239 005 €	21,9%
67	Charges exceptionnelles	1 087 900 €	1 331 150 €	22,4%
68	Dotations aux provisions	10 000 €		-100,0%
Opérations d'ordre				
023	Virement à la section d'investissement	315 948 €	1 188 665 €	276,2%
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	1 317 539 €	1 159 097 €	-12,0%
Total		39 968 385 €	41 449 243€	3,7%

1.1.1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les prévisions budgétaires de ce chapitre sont en baisse de 3,2% par rapport aux prévisions 2014.

Chapitre 011 - Charges à caractère général	B.P. 2014	B.P. 2015	Evolution (%)
Achats et prestations de services (autres que terrains amen.)	3 191 373 €	3 057 533 €	-4,2%
Eau, Energie, Chauffage	1 369 985 €	1 337 685 €	-2,4%
Carburants	62 300 €	58 400 €	-6,3%
Fournitures d'entretien, de voirie, de petit équipement	239 945 €	255 481 €	6,5%
Autres fournitures	611 014 €	587 351 €	-3,9%
60 - Achats	5 474 617 €	5 296 450 €	-3,3%
Contrats et prestations	1 737 226 €	1 682 801 €	-3,1%
Locations et charges locatives	420 201 €	329 085 €	-21,7%
Entretien terrains, bâtiments, matériels	372 735 €	295 692 €	-20,7%
Maintenance	453 347 €	485 180 €	7,0%
Primes d'assurance	67 937 €	71 623 €	5,4%
Autres charges diverses	302 647 €	291 679 €	-3,6%
61 - Services extérieurs	3 354 093 €	3 156 060 €	-5,9%
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	298 150 €	283 050 €	-5,1%
Annonces et insertions	50 200 €	34 740 €	-30,8%
Fêtes et cérémonies, Foires et expositions	240 015 €	194 054 €	-19,1%
Catalogues et imprimés / publications	166 880 €	132 643 €	-20,5%
Transports et déplacements	107 544 €	92 229 €	-14,2%
Frais postaux et de télécommunications	200 450 €	220 400 €	10,0%
Frais de nettoyage des locaux	449 962 €	557 667 €	23,9%
Autres charges diverses	30 430 €	37 225 €	22,3%
62 - Autres services extérieurs	1 543 631 €	1 552 008 €	0,5%
Taxes foncières	65 800 €	68 650 €	4,3%
Autres impôts et taxes	34 200 €	68 250 €	99,6%
63 – Impôts, taxes et versements assimilés	100 000 €	136 900 €	36,9%
Total Chapitre 011	10 472 341 €	10 141 417 €	-3,2%

Le poste « Achats »

Ce poste, intégrant les fluides ainsi que les achats de repas auprès de la SOGERES, a un impact important sur le chapitre des charges à caractère général. Il subit notamment les évolutions dues à :

- La réforme des rythmes scolaires.
- Au prix de l'énergie.

Achats et prestations de service :

3 191 373 € en 2014 pour 3 057 533 € en 2015, soit - 4,2 %.

Il est rappelé que plus de 85% de cette nature comptable repose sur la commande de repas (près de 70%) et la réservation de places en crèches (17%).

Au-delà d'un effort général de gestion demandé à l'ensemble des services, la baisse la plus significative est liée à l'écart des prévisions de commandes de repas en 2014 (2 000 000 euros) et l'inscription 2015 (1 920 000 euros). En effet, la période de septembre à décembre 2014 a mis en évidence un impact de la réforme des rythmes scolaires sur la fréquentation moins important que les prévisions, d'où une prévision 2015 plus fine.

En parallèle, le coût de la réservation de places en crèches passe de 390 000 à 462 500 euros pour 30 places supplémentaires (à partir de novembre 2015).

Fluides :

998 650 € en 2014 pour 932 900 € en 2015, soit – 6,6 %.

Une légère baisse est envisagée en 2015. Suite à 2013, une année de consommation importante, le budget 2014 avait prévu une estimation haute pour une consommation finale moindre. L'inscription 2015 est donc réduite par rapport à 2014 (de 998 650 à 932 900 euros).

Le poste « Services extérieurs »

Contrat et prestations de service :

1 737 226 € en 2014 pour 1 682 801 € en 2015, soit – 3,1 %.

Cette diminution est essentiellement liée aux économies réalisées sur la prise en charge des ordures ménagères.

En contrepartie, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères baisse de 2,1%.

Location et charges locatives :

420 201 € en 2014 pour 329 085 € en 2015, soit – 21,7 %.

La baisse significative de ce poste est due à la diminution de la surface louée au Parking Pasteur (- 40 000 euros) et à la location d'une laveuse de voirie en moins (- 30 000 euros).

Entretien Terrains, bâtiments, matériels :

372 735 € en 2014 pour 295 692 € en 2015, soit – 20,7 %.

Ici, les économies réalisées portent principalement sur l'élagage et l'entretien des espaces verts (- 22 000 euros), l'entretien de la voirie (- 25 000 euros par ailleurs compensé par des travaux d'investissement sur le réseau) et l'entretien de l'éclairage public et de la signalisation (- 25 000 euros).

Maintenance :

453 347 € en 2014 pour 485 180 € en 2015, soit + 7 %.

La hausse de 7% trouve son sens dans la revalorisation annuelle des prix des marchés de maintenance et la mise en place d'outils informatiques, gages de gain de productivité.

Le poste « Autres services extérieurs »

Rémunération d'intermédiaires et honoraires :

298 150 € en 2014 pour 283 050 € en 2015, soit – 5,1 %.

Des économies ont pu être réalisées sur ce poste à hauteur de 14 100 euros qui se répartissent entre les honoraires d'avocats, la rédaction et la mise en page du B.M.O. et du P.S.M. et les consultants ressources humaines.

Annonces et insertions :

50 200 € en 2014 pour 34 740 € en 2015, soit – 30,8 %.

Ces sommes servent à payer le coût des annonces et avis d'attribution obligatoires dans le cadre des procédures de marchés publics. La prévision budgétaire est fonction du nombre de procédures adaptées ou appels d'offres à relancer et/ou à lancer prévues pour l'année.

Fêtes et cérémonies, foires et expositions :

240 015 € en 2014 pour 194 054 € en 2015, soit – 19,1 %.

Une économie de 45 960 euros a été réalisée essentiellement grâce à la diminution du coût de pose et dépose des illuminations de Noël.

Catalogues et Imprimés / publications :

166 880 € en 2014 pour 132 643 € en 2015, soit – 20,5 %.

Principale cause de la réduction des crédits : - 20 000 euros au sein du service relations publiques.

Frais de nettoyage des locaux :

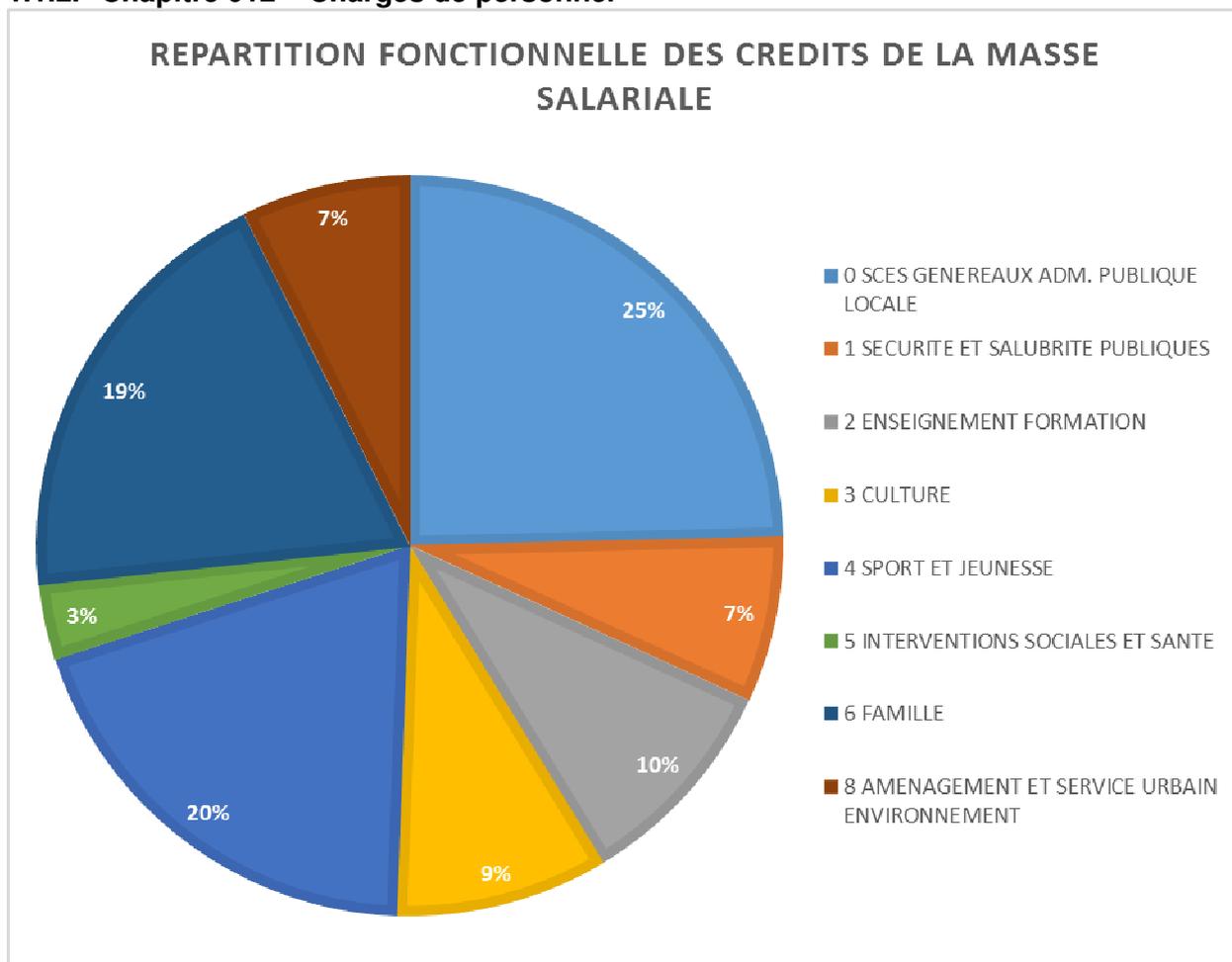
449 962 € en 2014 pour 557 667 € en 2015, soit + 23,9 %.

Depuis la fin 2014, le nettoyage des sols dans les écoles maternelles ainsi que les 2 premiers étages de l'école élémentaire Paul Bert a été externalisé. Par ailleurs, les Marronniers ont également fait l'objet d'une externalisation complète. Ces raisons expliquent la hausse de la dépense. Mais le coût global doit être regardé en parallèle des économies en termes de coût et de gestion de la masse salariale préalablement affectée à ces missions.

Le poste « Impôts taxes et versements assimilés »

La commune s'acquitte depuis 2014 de la taxe sur les locaux de bureaux à hauteur de 30 000 euros.

1.1.2. Chapitre 012 – Charges de personnel



En 2015, les suppressions de plusieurs postes décidées en 2014 permettront de contenir la hausse des dépenses de personnel.

Cet effort de réduction des effectifs s'accompagne d'une recherche permanente d'optimisation de nos organisations afin de continuer à proposer aux saint-mandéens un niveau de service élevé.

Toutefois, il faut noter que la Ville de Saint-Mandé ne connaît pas de situations de sureffectifs contrairement à certaines autres collectivités. Lorsqu'il existe des normes d'encadrements réglementaires (petite-enfance, secteur périscolaire), nous sommes au plus près des textes et lorsqu'il n'en existe pas, nos ressources humaines correspondent aux besoins nécessaires au fonctionnement de nos services.

Par conséquent, seuls des assouplissements statutaires ou une évolution législative sur la durée du travail pourraient permettre à terme une meilleure maîtrise de notre masse salariale.

En chiffres, la masse salariale globale passera de 17 948 281€ (réalisé 2014) à 18 209 700 €, soit une augmentation de seulement 1,46% malgré le déroulement automatique des carrières des fonctionnaires et les éléments suivants :

- Coût de la réforme des rythmes scolaires en année pleine : 150 000 €
- Revalorisation des grilles indiciaires des catégories C décidée par le gouvernement : 100 300 €
- Organisation des élections cantonales : 40 000 €
- Hausse du coût de l'assurance du personnel : 38 000 €

- Coût supplémentaire de l'amélioration de l'offre d'action sociale en faveur des agents : 36 000 €
- Modification des contrats des assistantes maternelles : 30 000 €.

Attention, il est à noter qu'il sera indiqué au budget 18 609 700 € car nous ajouterons une écriture de 400 000 € correspondant à la mise en sommeil de la Caisse des écoles et donc à la disparition de la subvention du même montant.

1.1.3. Chapitre 014 – Atténuation de produits

5 268 000 € (4 810 778 € au total budgété en 2014 soit + 9,5%)

Ce chapitre comprend les dépenses liées aux fonds de péréquation mis en place en 2011 et 2012 :

- le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources
- **le Fonds national de Péréquation horizontale des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). La hausse du prélèvement devrait être comprise entre 400 et 500 000 euros.**

A noter, la Ville de Saint-Mandé ne devrait pas être assujettie à la pénalité SRU en 2015 (comme en 2014).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

2 485 393 € (3 153 218 € en 2014 soit - 21,2 %)

		B.P. 2014	B.P. 2015	Evolution (%)
651	Redevances pour concessions, brevets, licences...	2 000 €	2 160 €	8,0%
6531	Indemnités	220 300 €	255 000 €	15,8%
6532	Frais de mission	1 000 €	1 000 €	0,0%
6533	Cotisations de retraite	16 000 €	25 000 €	56,3%
6535	Formation	20 000 €	8 000 €	-60,0%
6541	Créances admises en non valeur	50 000 €	25 000 €	-50,0%
6553	Service d'incendie	485 000 €	400 000 €	-17,5%
6556	Indemnités de logement aux instituteurs	600 €	500 €	-16,7%
6558	Autres contributions obligatoires	232 455 €	226 358 €	-2,6%
657361	Caisse des écoles	520 000 €	0 €	-100,0%
657362	CCAS	775 989 €	860 000 €	10,8%
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	661 874 €	577 375 €	-12,8%
658	Charges diverses de la gestion courante	168 000 €	105 000 €	-37,5%

On peut préciser à propos de ce chapitre que :

- L'augmentation des crédits versés au titre des subventions aux associations en 2014 était ponctuelle. En effet, du fait d'un changement des modalités d'attribution des subventions à l'office central de la coopération à l'école (O.C.C.E.), il a été versé cette année à l'office à la fois le solde 2013 et 100% de la subvention 2014 afin de repartir en 2015 sur une subvention versée en une seule fois et non plus sous forme d'un acompte et d'un solde « à cheval » sur les calendriers civils et scolaires. Le surplus s'élevait à 56 000 euros.
- En prévision de la mise en sommeil de la C.D.E., la masse salariale de la C.D.E est directement prise en charge par la commune. La subvention versée à la caisse n'est donc plus de mise.
- Le montant budgété au 658 au titre du versement de l' A.G.E.D. est calé sur le réalisé 2014.

1.1.4. Chapitre 66 – Charges financières

1 239 005 € (1 016 526 € en 2014 soit + 21,9%)

La hausse 2015 des frais financiers est liée au changement important du cours euro / franc suisse du fait de l'abandon par la Banque nationale suisse (BNS) du plancher des 1,20 franc l'euro qu'elle défendait depuis septembre 2011.

On peut noter que malgré cette augmentation, les frais financiers restent toutefois raisonnables.

L'objectif de cette année est de mettre tout en œuvre – au contentieux, par règlement amiable, ou avec l'aide du fonds de soutien aux collectivités – pour sortir de cet emprunt. Après un premier entretien le 07 janvier 2015, une nouvelle réunion est prévue le 19 mars avec la S.F.I.L. pour envisager plusieurs scénarios de refinancement pour des retours à taux fixes. La Ville a déposé en Préfecture une demande d'aide auprès du fonds de soutien.

1.1.5. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

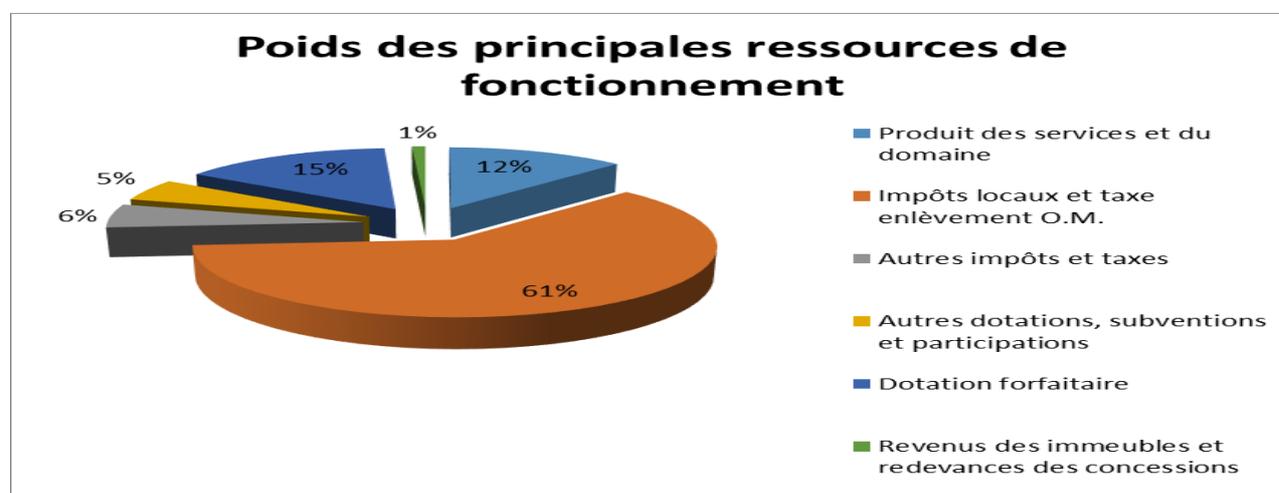
1 331 150 € (1 087 900 € en 2014 soit + 22,4%).

Ce chapitre est composé principalement des reversements de recettes au délégataire Q-Park. La hausse des dépenses est donc compensée par une hausse identique des ressources.

1.2. Les recettes

Les recettes de fonctionnement, d'un montant total de 41 449 243 €, sont ventilées ainsi :

Opérations réelles		BP 2014	BP 2015	Evolution (%)
13	ATTENUATION DE CHARGES	170 000 €	170 000 €	0,0%
70	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	5 004 540 €	5 121 251 €	2,3%
73	DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION	26 508 278 €	28 404 508 €	7,2%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7 896 367 €	7 353 266 €	-6,9%
	Dont dotations forfaitaires	5 875 000 €	5 140 000 €	-12,5%
	Dont compensations Taxes habitation et foncières	384 193 €	407 822 €	6,2%
	Dont participation C.A.F.	1 450 000 €	1 606 000 €	10,8%
	Dont divers	187 174 €	199 444 €	6,6%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	371 000 €	386 218 €	4,1%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 200 €	14 000 €	-23,1%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0 €	0 €	0,0%
Total		39 968 385 €	41 449 243 €	3,7%



1.2.1. L'imposition locale

Une hausse de l'imposition locale est prévue. Elle vient d'une part, combler les pertes liées aux prélèvements sur la commune au profit de la réduction des déficits publics. D'autre part, elle vient alimenter la capacité d'autofinancement de la Ville.

Ce produit fiscal en hausse s'explique également par la revalorisation forfaitaire des bases par le Parlement en Loi de Finances (0,9 %) et par la réforme des bases minimums de la cotisation foncière des entreprises.

Au final, la capacité d'autofinancement de la Ville se trouve améliorée. Elle s'inscrit dans le respect de la prospective financière que nous avons arrêtée après avoir pris connaissance de l'analyse réalisée par le cabinet Michel Klopfer. Ce dernier préconisait de ne pas descendre sous le niveau d'autofinancement réalisé dans ce budget et qui constitue un seuil d'alerte. A terme, nous souhaitons atteindre une zone de sécurité correspondant à un taux d'épargne brute de 10 %.

1.2.2. La Dotation Globale de Fonctionnement

Toujours dans l'attente des données officielles, la collectivité devrait connaître cette année une nouvelle baisse d'un montant compris entre 650 000 et 800 000 euros.

1.2.3. Les redevances

5 121 251 € (5 004 540 € en 2014 soit + 2,3%)

Ce chapitre concerne les prestations et services facturés par la Ville.

On constate :

- Sur le stationnement : + 200 000 euros de recettes neutralisés par le reversement à Q-PARK dans le cadre de la délégation de service public.
- - 55 000 euros sur les redevances d'occupation du domaine public (145 000 au 70381 pour 190 000 en 2014) en lien avec la réalisation 2014 (146 000 euros).
- Dans les crèches, la prévision budgétaire a été ramenée de 810 000 euros en 2014 à 735 000 euros en 2015. Ce choix est sans impact sur le budget car la C.A.F. compense le delta du prix payé par les parents. Le montant C.A.F. a lui été revu à la hausse de 1 450 000 à 1 606 000 (dont 70 000 euros de la C.A.F. liée à la réforme des rythmes scolaires à raison de 40 euros par élève).

2 La section d'investissement

2.1 Les dépenses

Les dépenses d'investissement, d'un montant total de 8 042 130 €, sont ventilées ainsi :

Opérations réelles		BP 2014	BP 2015	Evolution (%)
16	Emprunts et dettes assimilées	1 370 008 €	1 387 868 €	1,30 %
20	Immobilisations incorporelles	275 166 €	302 336 €	9,87 %
204	Subventions d'équipement versées	719 510 €	3 600 €	-99,50 %
21	Immobilisations corporelles	833 392 €	4 055 170 €	386,59 %
23	Immobilisations en cours	1 936 320 €	2 293 157 €	18,43 %
Total		5 134 396 €	8 042 130 €	56,63 %

2.1.1. Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) : 302 336 €

Ce chapitre contient notamment :

- Les systèmes d'information permettant notamment l'amélioration des modes de gestion (dématérialisation et téléphonie).
- L'amélioration des logiciels de Gestion de la Relation Citoyen, en vue de la création de l'accueil unique.
- L'étude zone d'activité I.G.N. (10 000 €)

2.1.2. Les immobilisations corporelles (chapitre 21) : 4 055 170 €

Parmi les investissements, il est à noter que la ville achète pour 2 943 500 euros le terrain situé au 182 avenue Gallieni, dans le cadre d'une procédure d'expropriation. Cependant, la ville va revendre ce terrain immédiatement après, à l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, qui va réaliser un projet de 44 à 48 logements sociaux (38 logements étudiants et 6 à 10 logements familiaux). Cette opération apparaît donc également dans les recettes d'investissement.

Dans le domaine de la petite enfance

- Achat et renouvellement de matériel : 37 000 euros (dont 7 000 euros pour machines à laver, lave-vaisselle, jeux d'extérieurs et 16 000 euros pour aménagement de la salle d'accueil des bébés de moins de 3 mois selon recommandations d'un spécialiste en ergonomie).

Dans le domaine de l'enfance

- Achat et renouvellement de matériel et mobilier : Ecoles maternelles (25 300 euros), Ecoles élémentaires (21 900 euros avec une ouverture de classe).

Dans le domaine du sport

- Gymnase Benzoni : acquisition de matériel (34 000 euros)

Garage

- Acquisition de matériels et véhicules : 101 700 euros.

2.1.3. Les immobilisations en cours (chapitre 23) : 2 293 157 €

Principaux investissements prévus, selon trois axes :

Axe 1 : LA SECURITE :

- 3 nouvelles caméras de vidéo-protection seront installées et le système d'enregistrement des images renouvelé : 400 057 euros.

Dans le domaine de la culture

- Conservatoire : Entretien du bâtiment : 25 500 euros.
- Médiathèque : vitrification du parquet 11 000 euros.

Dans le domaine de la petite enfance

- Entretien du bâtiment : 35 000 euros pour entretien avec notamment remise en peinture.

Dans le domaine de l'enfance

- Entretien des bâtiments en écoles maternelles : 35 500 euros
- Entretien des bâtiments en écoles élémentaires : 134 300 euros.
- Travaux de sécurisation des écoles : 30 000 €

Dans le domaine du sport

- Centre Sportif R. Vergne (piscine) : 244 200 euros.
- Gymnase Benzoni : entretien du bâtiment (38 000 euros).
- Salle omnisports : 34 700 euros.

Axe 2 : LES ECONOMIES D'ENERGIE :

Travaux au sein de l'Hôtel de Ville : 243 100 euros

- Dont 119 000 euros pour remplacement des réseaux de chauffage et ventilo-convecteurs.
- Dont 92 000 euros pour remplacement de fenêtres.

Eclairage public : 140 500 euros

- Dont coffrets électriques du marché de la Tourelle : 67 200 euros.
- Dont 50 lanternes : 46 000 euros.

Axe 3 : L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE :

- Travaux d'accessibilité suite au diagnostic P.M.R. : 50 000 euros

Axe 4 : LA VOIRIE (734 000 euros)

Dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissements visant à assurer l'entretien et la rénovation de l'espace public sur l'ensemble du territoire, les travaux 2015 sont notamment les suivants :

- Rénovation rue Brière de Boismont : 167 000 €
- Avenue Joffre : 49 000 €
- Place de la Libération : 207 000 €
- Dont 2^{ème} phase du rejointement du terre-plein sud Gallieni : 85 000 €
- 3 bornes "arrêt minute" : 52 000 €

2.2. Les recettes

Les recettes d'investissement, d'un montant total de 10 293 562 €, sont ventilées ainsi :

	BP 2014	BP 2015	Evolution (%)
Opérations réelles			
16 Emprunts et dettes assimilées	278 822 €	1 500 €	-99,5%
10 Dotations, fonds divers et réserves	2 957 934 €	4 790 000 €	61,9%
13 Subventions d'investissement reçues	264 153 €	210 800 €	-20,2%
Opérations d'ordre			
021 Virement de la section de fonctionnement	315 948 €	1 188 665 €	276,2%
024 Produit des cessions		2 943 500 €	
040 Dotations aux amortissements	1 317 539 €	1 159 097 €	-12,0%
TOTAL	5 134 396 €	10 293 562 €	100,5%

2.2.1. Les dotations, fonds divers et réserves : 4 790 000 €

Ces recettes sont constituées :

- du FCTVA qui dépend des investissements réalisés en 2013 (estimation 360 000 euros).
- et du versement pour dépassement du plafond légal de densité (4 430 000 euros, dont 4 279 000 euros dans le cadre de l'opération Mouchotte).

2.2.2. Subventions d'investissement reçues : 210 800 €

Il s'agit principalement des diverses subventions liées aux projets en cours et du produit des amendes de police qui rapportera, en 2015, 160 000 euros.

2.2.3. Produit des cessions : 2 943 500 €

Ce produit correspond à la vente du terrain situé au 182 avenue Gallieni, qui aura lieu immédiatement après son achat.

En effet, en 2015, la ville va acheter puis revendre ce terrain à l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, qui réalisera ensuite un projet de logements sociaux.

Pour rappel, les dépenses et les recettes en sections de Fonctionnement et d'Investissement s'établissent comme suit :

- Section de Fonctionnement :

- Dépenses	41 449 243,31 €
- Recettes	41 449 243,31 €

- Section d'Investissement :

- Dépenses	8 042 130,14 €
- Recettes	10 293 562,28 €

M. LE MAIRE : Merci cher Marc Medina de cet exposé long, mais ô combien nécessaire pour bien comprendre l'environnement de la commune et notre volonté de continuer toujours à investir et d'essayer d'assurer aux Saint-Mandéens la meilleure qualité de services possible ; tout en étant attentif, bien entendu, aux baisses très lourdes que nous subissons. Mes chers collègues, je suppose qu'il y a des intervenants ? Monsieur Alonso, Monsieur Bejaoui, Madame Touati et Monsieur Leray. Monsieur Alonso, je vous en prie.

M. ALONSO : Merci, Monsieur le Maire, c'est une explication de vote pour les points 1, 2 et 4. Nous voterons contre ce budget, car nous estimons qu'il ne fixe pas de cap à notre Ville sur les prochaines années, malgré les quatre axes que vous avez mis en avant. Quand on diffuse à la population un questionnaire-tract alertant sur le manque à gagner jusqu'en 2017, on se doit d'apporter une réponse, quant à la manière dont on entend gérer ces années. Nous tenons à souligner que nous n'avons pas assez d'informations sur le principal poste, à savoir les charges de personnel. Ces charges pèsent pour près de 44 % du budget de fonctionnement et l'on n'arrive pas à déterminer, via ce budget, les marges de manœuvre qui s'offrent à nous.

On nous indique que seuls des assouplissements statutaires ou une évolution législative sur la durée du travail pourraient permettre, à terme, une meilleure maîtrise de notre masse salariale. Ce sont des arguments politiques, mais pas opérationnels, nous n'avons notamment pas de vues sur la pyramide des âges, vous nous avez pourtant indiqué la détenir. Nous entendons bien que les services ont fait de gros efforts d'économies et nous les remercions, mais attention, comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, nous atteignons l'os. Face aux efforts de l'administration, nous estimons d'ailleurs que la hausse de l'enveloppe des indemnités des élus de l'ordre de 15 % n'était réellement pas opportune, c'est une question de symbole.

Nous, nous étonnons de constater que le volet travaux de voirie soit différent de ceux annoncés lors du débat d'orientation. On nous a expliqué en commission que c'était un choix politique : il fallait toucher tous les quartiers. Nous espérons la motivation de ces travaux sous l'angle des priorités. Nous voterons contre ce budget qui s'appuie sur une hausse du taux des trois taxes directes locales de 5,5 %, hausse qui ne correspond pas, à notre sens, à une hausse modérée, comme vous l'aviez annoncé lors du débat d'orientation budgétaire. Comme l'a encore souligné Monsieur le Maire, nous avons une forte classe moyenne – malgré les CSP+ – c'est cette classe qui va être la plus fortement impactée. Le Conseil Municipal du 16 juin 2014 avait déjà augmenté les prix des services de 5 %.

Nous constatons à regret que le tour de vis continue ; la politique de subvention des associations n'est pas ouvertement affichée, on aurait souhaité un tableau de synthèse avec une tendance par rapport à l'année précédente. Nous avons constaté beaucoup de subventions aux associations en augmentation, les économies doivent être l'affaire de tous. Nous finirons sur la renégociation des emprunts toxiques pour vous dire que nous vous soutenons dans votre démarche de renégociation, notamment si vous obtenez, comme vous l'aviez annoncé en commission, un taux de 3,9 %. Nous avons intérêt à nous désengager de cet emprunt parce qu'en fait, nous ne sommes pas sous le

régime de la double peine, comme vous l'avez indiqué en préambule, mais plutôt sous celui de la triple peine avec cet emprunt toxique. Merci.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Alonso. Il y a Monsieur Bejaoui, je crois, qui voulait prendre la parole. Après, Madame Touati et Monsieur Leray.

M. BEJAOU : Monsieur le Maire, Monsieur Medina, merci beaucoup pour cette présentation du Budget Primitif 2015 et merci à toutes les équipes municipales d'avoir travaillé dur, nous le savons, à l'établissement de ce budget, globalement cohérent. Je vais vous lister quelques remarques, commentaires et points de réflexion, de façon à expliciter le vote de notre groupe. Premièrement, il est navrant – et je sais bien que vous n'y êtes absolument pour rien et je ne vous en tiens absolument pas rigueur – de constater que l'Etat ne nous ait pas encore communiqué, de façon officielle, les données relatives un, à la dotation forfaitaire et deux, aux prélèvements au titre du FPIC.

Dans ces conditions, et bien que j'apprécie véritablement l'exercice d'estimation que vous et vos services avez entrepris, il n'est malgré tout pas évident d'apprécier le budget dans sa globalité, puisque les éléments non connus suscités ont un impact important sur l'équilibre du budget et vous le savez mieux que moi. Cela fera l'objet de décisions modificatives et nous le comprendrons très bien. Mais plus généralement, comment l'Etat, comment les Socialistes peuvent-ils demander à des communes de mettre des budgets sur pieds si, trois mois après la promulgation de la loi de finances 2015, il est dans l'incapacité de fournir officiellement des données, qui impactent directement la construction des budgets devant être mis sur pieds ? Cela participe peut-être de ma formation accélérée aux rouages, aux us et coutumes des finances locales, mais le serpent se mord la queue et cela est regrettable, bien, encore une fois, que vous n'y soyez pour rien.

Deuxièmement, la baisse anticipée des dépenses en dépit des contraintes réglementaires existantes, nous le savons bien, semble clairement aller dans le bon sens, nous ne pouvons que le souligner. Ceci étant dit, dans l'essentiel des tableaux présentés, vous comparez constamment le Budget Primitif 2015 au Budget Primitif 2014. Il serait plus pertinent et illustratif de comparer le Budget Primitif 2015 au réalisé 2014, d'autant plus qu'au jour d'aujourd'hui, vous devez avoir tous les éléments pour les dépenses réelles de 2014. Je l'ai demandé, je l'ai répété, je le répète à nouveau aujourd'hui, à l'avenir et même si cela n'a pas été le cas par le passé, je vous encourage vivement dès le débat d'orientation budgétaire, si vous le pouvez, à ajouter les données réelles 2014 que vous avez en votre possession. Cela enrichirait le débat et croyez-moi, il n'y a là aucune combine politicienne, juste une volonté de mieux appréhender les dynamiques financières de la Ville.

Si on se concentre uniquement sur les éléments endogènes des dépenses, à savoir les chapitres 11, 12 et 65, endogènes par opposition à exogènes, c'est-à-dire les dépenses sur lesquelles on peut arguer que la municipalité a par son action, par ses décisions, une influence directe ; nous constatons qu'au Budget Primitif 2014, les dépenses pour ces trois chapitres étaient de 31,4 millions d'euros environ. Quand on fait l'exact même calcul pour le Budget Primitif 2015, en prenant soin de déduire les 400 000 euros correspondant à la mise en sommeil de la caisse des écoles, on obtient 30,8 millions d'euros, c'est-à-dire une diminution anticipée de 1,8 %. Sur la base de ces éléments, un esprit malin pourrait arguer que les dépenses diminuent, mais un autre esprit tout aussi malin aurait beau jeu de faire remarquer à l'ensemble de l'audience, que l'argument est finalement assez peu pertinent. Parce qu'avec le -1,8 % en question, on compare une estimation compréhensible, celle du budget 2015, à une estimation qui, aujourd'hui 26 mars 2015, est moins compréhensible, c'est celle du budget de l'an passé. Donc même si, encore une fois, nous nous félicitons des tendances budgétaires présentées, ne nous félicitons pas trop vite, aussi cohérent soit-il, ce n'est qu'un budget et les efforts présentés doivent se matérialiser cette année. D'où, encore une fois, la nécessité d'avoir des données réelles pour comparer la variation positive ou négative au Budget Primitif.

Troisièmement, sur les charges de personnel, là, il nous est possible de comparer le Budget Primitif 2015 au réalisé 2014, c'est donc d'autant plus volontiers que nous vous félicitons d'avoir stabilisé la masse salariale. Vous mentionnez dans votre document une augmentation de 1,46 %. Mais nous vous félicitons bien d'avoir contenu la masse salariale, car si vous retracez votre calcul des éléments exogènes cités – à savoir le coût de la réforme scolaire, la revalorisation des grilles indiciaires des catégories C, l'organisation des élections cantonales – vous constaterez que les dépenses de personnel sont bel et bien constantes, il me semble, à 17,95 millions d'euros environ. Nous le soulignons devant l'ensemble de l'audience.

Quatrièmement, les charges financières, Monsieur Medina, Monsieur Alonso y a fait allusion, mais je pense qu'il serait bon que vous expliquiez à l'ensemble de nos collègues ici présents, le contenu de vos discussions avec la Société française de Financement Local. Me fondant sur le bref exposé oral de la commission des Finances de vendredi dernier, il me semble que ces discussions vont dans le bon sens. La somme, composée du capital restant dû 2,3 millions d'euros environ plus l'indemnité de résiliation anticipée 3 millions d'euros environ, que l'on déduit de l'aide que l'on espère obtenir via le Fonds de soutien aux emprunts à risque, soit 1 million d'euros environ soit 4,3 millions d'euros environ, on comprend que cette somme devrait être refinancée à taux fixe – j'insiste bien : à taux fixe – sur une durée devant être déterminée.

Bien que le montant de résiliation anticipé me semble malheureusement, mais c'est un fait, assez ubuesque, eu égard au capital restant dû, je ne peux que vous encourager comme Monsieur Alonso l'a très bien fait, avec les brefs éléments en ma possession à solder le passé – ce fichu taux variable ! – et à vous refinancer à taux fixe, comme le font temps de bons pères de famille. Je vous remercie par ailleurs d'avoir commencé le travail sur la négociation des autres lignes de crédits, même si je comprends que ce travail n'est pas facile.

En l'absence de détails pour me prononcer, je reste cependant quelque peu interloqué sur l'exemple que vous citez en commission des Finances : 500 000 euros d'indemnité de résiliation anticipée pour une ligne où le capital restant dû est de 2 millions d'euros environ. Si c'est ainsi, c'est ainsi, je ne peux contester les faits s'ils sont avérés, mais je suis surpris de voir que ces clauses, signées initialement, sont aussi restrictives donc dissuasives, pour renégocier dans un environnement de taux baissés. Mais encore une fois, je n'ai pas bien tout le détail pour me prononcer sur ces éléments.

Enfin, et ce sera notre cinquième et dernier point, nous aimerions souligner qu'économiser c'est bien et c'est une lapalissade que de le dire. Le Budget Primitif 2015, s'il se matérialise dans les faits, le montrera. Ceci étant dit, comme nous l'avons écrit avec un peu d'emphase dans une récente tribune, « moins investir, c'est destructeur de valeur à long terme » Investir aujourd'hui, c'est aussi, en quelque sorte, économiser demain ; investir aujourd'hui, c'est aussi maintenir, voire renforcer, l'attractivité de Saint Mandé et son bien vivre, que l'on veut maintenir et dont on se targue. Les objectifs sont donc doubles, mais pas incompatibles.

Il faut certes réduire la voilure ce qui, dans le contexte actuel, doit être le fondement même de la gestion des affaires courantes de toute municipalité et vous l'incarnez très bien et ce budget l'incarne très bien ; mais à ne plus se focaliser que sur cela, il ne faut pas oublier d'investir dans l'avenir de notre commune, ce patrimoine commun que nous léguerons à nos enfants. Ainsi, afin de mettre quelques chiffres sur ces belles paroles, j'ai réalisé un petit travail de compilation de données historiques provenant de la Direction générale des finances publiques et de la Direction générale des collectivités locales. Un petit travail que je tiens à la disposition de tous ici, si vous le souhaitez. Travail simple, où je compare les dépenses d'investissement par habitant à Vincennes, à Saint-Mandé et à la moyenne de la strate.

En faisant cela, j'apprends qu'entre 2000 et 2013, Vincennes a investi plus que sa strate lors de 10 années sur 14 ; alors que dans le même temps entre 2000 et 2013, Saint-Mandé a investi moins que sa strate lors de 11 années sur 14. En moyenne, entre 2000 et 2013, Vincennes a investi 20 % de plus que sa strate par habitant 668 euros versus 555 euros ; alors que Saint-Mandé a investi par habitant, 23 % de moins. 20 % de plus à Vincennes ; 23 % de moins à Saint-Mandé. Si on se focalise sur les 10 dernières années, 2004/2013, l'écart s'accroît : Vincennes a investi 14 % de plus que sa strate ; alors que Saint-Mandé a investi, par habitant, 45 % de moins que sa strate. Donc 2004/2013 +14 % à Vincennes ; -45 % à Saint-Mandé. Si enfin, on se focalise sur les données les plus récentes, les 5 dernières années disponibles, 2009/2013, l'écart s'accroît encore : 24 % de plus à Vincennes ; 51 % de moins à Saint-Mandé.

Quand on regarde le Budget Primitif 2015, vous parlez de 8 millions de dépenses d'investissement, on parle vraiment de 8 millions moins 2,9 millions, donc 5,1 millions. 5,1 millions à comparer aux 50 millions de budget de fonctionnement, donc 10 % environ, c'est un ratio qui, encore une fois, est en baisse par rapport au Budget Primitif 2014. Comparaison, en l'absence de données réelles malheureusement. Ces données que nous ne trouvons guère réjouissantes sonnent, je pense, comme un petit signal d'alarme pour nous tous ici. Nous ne dénonçons rien avec virulence, nous ne critiquons personne, vraiment pas. Nous savons que, depuis l'extérieur, il est facile de dire : « y a

qu'à », « faut qu'on », nous savons bien que quand on est aux affaires, on se rend compte que la réalité est bien plus compliquée que quand on dénonce un peu moins bien informé, voire beaucoup moins bien informé, depuis l'extérieur. Nous essayons juste d'informer.

La campagne municipale, dont à titre personnel, je n'ai que peu apprécié l'esprit général – mais ne refaisons pas l'histoire – s'est trop appesantie sur les dépenses supposément somptueuses de la commune. Foutaises ! Elles ne sont pas somptueuses, elles sont même raisonnables, même s'il y a encore quelques marges de manœuvre ici ou là. Le Budget Primitif 2015 le prouve, j'espère que le réel 2015 le prouvera vraiment. J'espère que les dépenses diminueront, même les trop fameuses illuminations de Noël, exemple que je n'en peux plus d'entendre. Mais essayons de dépasser ces sujets et n'oublions pas de penser à demain, c'est aussi de cela dont nous sommes tous ici responsables.

Bref, pour toutes ces raisons et je m'excuse pour cette longue, très longue intervention, nous quatre allons nous abstenir. Certains d'entre nous ont davantage vu le verre à moitié vide ; d'autres, moi, en l'occurrence, davantage à moitié plein. Mais l'esprit consensuel qui nous anime tous les quatre fera que nous nous abstiendrons. Mais pour finir sur une note d'optimisme, sachez que nous nous abstiendrons avec quelques encouragements et n'en demeurons pas moins aussi vigilants que nous l'avons toujours été.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Bejaoui, je crois que c'est Madame Touati maintenant qui doit parler.

Mme TOUATI : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues pour ce qui est de notre groupe, nous nous garderons bien tout à la fois de donner des leçons ou de distribuer des bons points. Nous nous garderons aussi de rentrer dans les chiffres, parce que c'est bien beau des chiffres, mais ce qui était remarquable dans les deux exposés de Monsieur Klopfer, c'est qu'il ramenait toujours les chiffres à des situations concrètes. Quand on parle de strates, etc., il faut aussi voir les données locales. Nous, vous vous en doutez, nous voterons contre le budget pour les raisons suivantes. En premier lieu, une observation sur un point qui nous chagrine, on ne va pas parler de chiffres, personnellement, ça me choque ainsi que mes colistiers, c'est le fait d'oser présenter le fonds de péréquations entre les communes, comme le fait que nous abondons à des communes qui, parce qu'elles sont moins riches que nous, seraient de mauvaises gestionnaires.

Je trouve que c'est une présentation qui est particulièrement choquante, qui est politicienne et justement, je vous renvoie à l'exposé de Monsieur Klopfer qui avait cité des communes qui étaient effectivement fortement endettées et dans des situations bien plus dramatiques que Saint-Mandé, mais en disant bien que ce n'était pas de leur faute. Toutes les communes qui sont endettées, ce sont des communes qui vont mal et pas nécessairement qui sont de mauvaises gestionnaires. Je rappellerai aussi que le fonds de péréquations et tous ces mécanismes qui ont été mis en place l'ont été, je l'apprendrais peut-être à Monsieur Bejaoui, sous l'ancien Président de la République. Donc ce ne sont pas des mécanismes qui ont été mis en place par les Socialistes. Pour autant, ces mécanismes ont leur utilité. Cette observation faite, trois points pour lesquels nous ne voterons pas le budget.

Tout à la fois, ça vaut pour des points suivants de l'ordre du jour qui sont ceux de la revalorisation de certains tarifs, vous allez augmenter les impôts de 5,5 %, vous augmentez tous les tarifs. Vous nous avez expliqué en commission Finances que c'était une péréquation entre l'utilisateur et le contribuable et que vous aviez utilisé les deux paramètres, j'ai bien compris. Sauf qu'il y en a un que vous n'avez pas utilisé, un troisième paramètre. Nous comprenons bien le contexte dans lequel nous sommes et il faut gérer au mieux les ressources de la commune, mais on peut le faire avec équité.

J'en reviens, je suis désolée, au problème du quotient familial, qui intéresse en premier lieu les familles et qui devrait être appliqué à toutes les activités de Saint-Mandé. Et bien évidemment, en premier lieu, et ça n'est toujours pas le cas, dans la restauration scolaire. Je trouve que cette lacune est d'autant plus incompréhensible que quand vous voyez les tarifs des activités pour le bel âge, là, ce n'est pas tout à fait un quotient familial, mais il y a des tranches. Ce qu'on fait pour une catégorie de la population, on ne peut pas l'étendre pour l'ensemble des familles ? Je trouve ça vraiment incompréhensible comme raisonnement. Déjà votre philosophie du budget, socialement, elle n'est pas équitable. Ça, c'est le premier point.

Ensuite, vous pouvez dire de l'Etat, mais tout n'est pas quand même formidablement bien géré à Saint-Mandé, je ne reviendrais pas sur l'emprunt toxique et le fait quand même qu'on ait démarré très tardivement dans les discussions. D'autres points comme le retard, sous l'ancienne mandature, il n'était pas question de passer des marchés négociés, on a eu des dépenses d'études comme les cinq mille euros pour la réfection de la salle des fêtes. Et je crois que ça risque de continuer avec des études sur la refonte du BMO. Je ne peux que rallier ce qu'a dit Monsieur Alonso. Nous, dans notre programme, nous demandions, par rapport au nombre d'adjoints, la suppression d'un adjoint, au total, vous avez une augmentation de ce poste de 15,8 %.

Est-ce que les Saint-Mandéens se trouvent mieux d'avoir un adjoint supplémentaire ? Moi, je n'en suis pas certaine. Ne me dites pas que comme vous l'aviez dit lors du premier Conseil Municipal que ce sont là des miettes, quand dans le même temps, vous allez supprimer des activités et entre autres, les activités à la bibliothèque pour moitié. Et ça, pour une économie de 10 000 euros alors que là, on a une augmentation de 30 000 euros d'indemnités. J'en profite au passage pour souligner qu'en commission Finances, on devait nous donner le montant exact des cotisations de retraite et nous dire à quoi ça correspondait, puisque ça représente une augmentation de 56 % eh bien, malheureusement, nous n'avons toujours pas l'information. Sur le fonctionnement, on pourrait faire des efforts, on pourrait faire plus juste.

Et puis dernier point, celui effectivement des investissements. Je pense qu'il faut penser à Saint-Mandé dans l'avenir. J'ai bien noté au budget qu'il y avait quelques dépenses d'inscrites pour des économies d'énergie. Mais c'était peut-être le moment d'avoir une vision ambitieuse, de profiter des taux bas – qui ne le resteront peut-être pas éternellement – pour emprunter pour quelque chose qui encore une fois, ne peut que stabiliser les dépenses de fonctionnement, voire même les diminuer : c'est de réaliser des économies d'énergie et préserver l'environnement.

Ça, ça n'a pas été vu dans son ensemble, il y a quand même deux gros points noirs à Saint-Mandé – et je pense qu'il doit y en avoir d'autres – qui sont le centre sportif et l'ensemble de ce bâtiment avec le centre culturel et là, on pouvait avoir une politique beaucoup plus ambitieuse. Enfin, j'ajoute que c'est bien beau de porter à 10 % l'effort de la Ville, mais pour quoi faire, en fait ? Comment vous allez expliquer aux Saint-Mandéens les augmentations d'impôts, de tarifs, pas de quotient familial ? Dans quelle perspective ? Pour faire quoi ? Voilà, j'en ai terminé avec mes observations.

M. LE MAIRE : Monsieur Leray maintenant.

M. LERAY : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais intervenir en complément de ce qu'a dit Madame Touati, assez brièvement. Je voudrais quand même rappeler à propos du préambule de la note d'information et les attaques qu'elle contient contre le Gouvernement socialiste. Lorsque le Président de la République a indiqué vouloir faire 50 milliards d'économies sur la dépense publique, dont 11 % à la charge des collectivités territoriales, les chefs de la droite se sont récriés que c'était tout à fait insuffisant et que ce n'étaient pas 50 milliards qu'il fallait supprimer, mais 100 milliards. Et pour certains, 150 milliards. Qui peut croire qu'avec de tels montants les collectivités territoriales ne seraient pas mises à contribution ? Nous sommes donc mis à contribution, notamment parce que nous sommes une commune riche qui tient les pauvres à distance, par l'absence de logements sociaux et s'exonère ainsi d'un effort de solidarité.

Un intervenant : (*Intervention hors micro*)

M. LERAY : Oui, j'habite Saint-Mandé et alors ? Parce que je ne suis pas pauvre, je n'ai pas le droit de défendre les pauvres ?

Un intervenant : (*Intervention hors micro*)

M. LERAY : Ecoutez, non, trop ce n'est pas trop, non, non. Enfin, je continue si vous permettez. Les Saint-Mandéens ont déjà supporté une hausse de 5 % de toutes les prestations offertes par la Ville ; ce sont maintenant les impôts qui augmentent de 5,5 % pour financer des dépenses qui n'ont aucun caractère d'urgence et que l'on pourrait étaler dans le temps, afin de limiter la pression fiscale. Si je ne m'abuse, Monsieur Medina, 5,5 %, ça doit représenter un gros million d'euros à peu près ? En termes de recettes ?

M. MEDINA : L'autofinancement lui-même représente 2,3 millions...

M. LERAY : Non, pas l'autofinancement.

M. MEDINA : Je vous répondrai tout à l'heure.

M. LERAY : Ça n'a pas d'importance. On augmente les impôts de 5,5 % pour financer des dépenses qui, à mon avis, n'ont pas de caractère d'urgence, c'est notamment le cas de la voirie. Dans le débat d'orientation budgétaire, on nous avait présenté un certain nombre de dépenses de voirie. Notamment la rue Mongenot et la rue Plisson pour un montant de 520 000 euros, je crois à peu près, plus le terre-plein de la rue Gallieni et un certain nombre d'autres choses. Dans le budget lui-même, ces dépenses qui apparaissaient comme des dépenses urgentes n'apparaissent plus et sont remplacées par d'autres dépenses de voirie, qui deviennent du coup prioritaires, mais qu'on n'avait pas évoquées, il y a deux mois dans le débat budgétaire.

Maintenant, on envisage la rue Brière de Boismont, l'avenue Joffre, la place de la Libération et toujours la deuxième phase du terre-plein de la rue Gallieni. Moi, je suis allé voir toutes ces rues pour me rendre compte un peu de leur état. Je n'ai pas constaté qu'elles soient en si mauvais état que ça. Qu'elles soient en bon état, non, je ne peux pas le dire, mais je pense qu'on pourrait facilement lisser ces travaux dans le temps, les étaler de manière à abaisser les augmentations d'impôts prévues au budget. Il en va de même pour les dépenses de vidéosurveillance. On va remplacer le logiciel de gestion du système. On plante encore trois caméras ce qui va faire de nous, je pense, une des villes les plus fliquées de France par la vidéosurveillance, alors même qu'on n'a pas fait de bilan de cette vidéosurveillance.

Ainsi, on voit sur le site de la police municipale qu'il y a une centaine d'interpellations, qui sont effectuées chaque année grâce au système de vidéosurveillance. Mais on n'en connaît pas le détail. On ne sait pas par exemple si c'est un SDF qui urine sur un mur, si c'est quelqu'un qui égorge une femme pour lui prendre son sac, on ne sait pas quel est le détail de ces interpellations, à quoi elles sont dues. Et du coup, on a un peu de mal à se rendre compte de l'efficacité du système. Je considère que ces trois caméras supplémentaires sont plus une fuite en avant. Des décisions très idéologiques qui s'élèvent quand même à 400 000 euros, ce n'est pas rien. Donc 400 000 euros plus les travaux de voirie, on arrive à des sommes très importantes. Voilà en synthèse, ce que je voulais dire. Merci.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Leray. Il y a maintenant la réponse de Monsieur Medina et je compléterai au final.

M. MEDINA : Il y a beaucoup de questions qui ont été posées, je commencerai donc par Monsieur Alonso et votre remarque sur les charges de personnel. Là, je suis particulièrement étonné par votre remarque, parce que s'il y a justement un poste sur lequel il y a à la fois peu de marges de manœuvre et peu de possibilités de contestation, c'est bien celui des charges de personnel. Comme vous le savez, la Ville de Saint-Mandé et les fonctionnaires territoriaux sont soumis aux statuts de la Fonction Publique. Le statut de la Fonction Publique est ce qu'il est. Il est rigide, etc. Nous avons une marge de manœuvre extrêmement limitée sur les frais de personnel.

Pour autant, la Direction générale des services et les services ont tous fait les efforts nécessaires, justement, pour réétudier lorsqu'il y a un départ en retraite ou pour d'autres raisons le contenu des postes, pour essayer de redéployer les postes et donc de gagner en termes de charges de personnel. Par ailleurs, nous avons exposé les éléments qui expliquaient, pour l'année 2015, les différentes dépenses supplémentaires qui s'imposaient à nous, sans possibilité de discussion et sans marge de manœuvre. Donc, je suis très étonné par votre remarque.

Pour ce qui concerne, sauf erreur de ma part, votre remarque sur les associations, nous avons demandé aux associations de revoir à la baisse leur demande. Effectivement, le montant des subventions aux associations a fait l'objet d'une diminution et les associations que nous avons rencontrées ont très bien compris l'effort qui leur était demandé. Effort limité, mais néanmoins symbolique, puisqu'elles aussi doivent participer aux mesures d'économies que l'on doit réaliser. Je dois dire que ce discours a été, encore une fois, très bien compris par le secteur associatif.

Par ailleurs, le secteur associatif est quand même très important pour une commune et donc pour Saint-Mandé. C'est également la vie de la commune, ce sont des actions dans les domaines du sport, de la culture, de la santé qui sont indispensables et qui, si elles n'étaient pas prises en charge par le secteur associatif, devraient être prises en charge par la commune elle-même. Donc là, je crois qu'il n'y a aucune critique à avoir vis-à-vis des subventions aux associations.

Vous avez évoqué les travaux de voiries, dans les différentes remarques qui ont été faites, finalement, il y a pas mal de contradictions. D'une part, on nous dit : il faut davantage investir ; d'autre part, on nous dit : « il y a trop de travaux de voirie ». Je dirais que nous sommes raisonnables en termes de montants affectés aux travaux de voirie. Là aussi, les travaux de voirie sont indispensables, parce que s'ils n'étaient pas effectués, la voirie se dégraderait. Et je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de circuler sur le boulevard de la Guyane qui lui est géré par la Ville de Paris ? Je pense que la voirie de Saint-Mandé est quand même beaucoup mieux entretenue que la voirie du boulevard de la Guyane, pour reprendre cet exemple qui nous concerne quotidiennement.

Pour ce qui concerne les remarques de Monsieur Bejaoui, certaines remarques, on ne peut que s'en féliciter, puisque Monsieur Bejaoui vous trouve que notre budget est cohérent, qu'il marque une certaine volonté d'économie, qui d'ailleurs poursuit la politique entamée depuis plusieurs années. Ce qui fait que les économies qu'on peut réaliser, elles sont réelles, pour autant, elles ne sont pas spectaculaires puisque, encore une fois, c'est un mouvement qui a déjà été entamé et entrepris, notamment au niveau des dépenses de personnel.

Pour ce qui concerne les charges financières, je m'en suis largement expliqué en commission des finances. Ce qui est important à l'heure actuelle, c'est d'avoir confirmation des montants qui seront affectés par le fonds de soutien. Ces montants, nous ne les connaissons pas encore. Nous savons que ce fonds de soutien va intervenir, comme je l'ai dit tout à l'heure, de façon majorée pour l'emprunt euros Franc suisse. Donc je pense que la commune va bénéficier de cette intervention de l'Etat, par rapport à ce qui était prévu avant le décrochage du Franc suisse. Donc nous aurons les moyens de savoir les montants qui nous seront affectés, je dirais, dans les trois ou quatre semaines qui viennent. L'Etat, au travers de la Direction générale des finances publiques, mettra à disposition des communes, ce qu'ils appellent une calcullette, qui permettra le calcul de l'aide de l'Etat qui sera affectée à la Ville.

Pour ce qui concerne votre remarque sur les investissements. Je dirais d'abord que sur un plan général, je lisais tout à l'heure une note d'un député, spécialiste des finances locales, qui indique que les investissements des collectivités locales baisseront, cette année, d'un montant de l'ordre de

5 milliards d'euros. Pourquoi cette baisse ? Parce que toutes les communes se trouvent dans la même situation que Saint-Mandé. C'est-à-dire prise dans un étau, lié à la baisse de dotation globale de fonctionnement et au FPIC. Cet étau-là conduit les communes à diminuer leurs investissements de 5 milliards d'euros. Sur Saint-Mandé, je dirais que nous avons retenu un montant d'investissement qui nous paraissait raisonnable. Et par ailleurs, c'est vrai que nous avons une section d'investissement qui est à l'aise, par suite du versement du PLD.

Pour autant, on n'investit pas pour investir. On investit dans le cadre de projet. Je pense que nous souhaitons garder un excédent au niveau de la section d'investissement, dans le cadre du projet qui va voir le jour sur le terrain IGN. Il y aura des équipements publics à mener et à construire. C'est un peu dans cette perspective que nous avons souhaité être raisonnables au niveau de la section d'investissement.

Pour ce qui concerne les remarques de Madame Touati, sur le fonds de péréquation, c'est une question de solidarité nationale et à mon sens c'est l'Etat qui doit assurer la solidarité nationale et non pas les autres communes. Je ne vois pas très bien à quel titre Saint-Mandé devrait payer pour une autre commune. Peut-être que le fonds de péréquation a été mis en place sous une autre majorité pour autant, c'est la majorité actuelle qui a enfoncé le clou. Et je rappelle que le fonds de péréquation est passé la première année à un niveau de 400 000 euros et que nous allons aboutir à 2,2 millions euros dans les deux ans qui viennent. Donc entre 400 000 euros et 2,2 millions euros, il y a quand même une marge tout à fait considérable.

Pour ce qui concerne le quotient familial, vous n'êtes pas sans savoir qu'une étude est menée sur la restauration scolaire, donc sur l'application du quotient familial sur la restauration scolaire. C'est effectivement le poste le plus important, pour autant, brûler les étapes ne nous paraissait pas du tout une bonne solution. Et ajuster les tarifs de la restauration scolaire, établir le quotient familial à ce niveau-là, ça demande des études tout à fait approfondies qui sont menées et vous y avez d'ailleurs participé. Encore une fois, il n'est pas question de brûler les étapes et il faut rester raisonnable dans les décisions qui seront prises et avoir le maximum d'éclairage sur les décisions qui pourront être prises.

Pour ce qui concerne les cotisations retraites, j'ai un certain nombre d'éléments qui expliquent l'augmentation. A vrai dire, c'est un poste qui est relativement mineur par rapport au total du budget, parce que ce sont quelques millions d'euros. Il y a les cotisations IRCANTEC qui augmentent ; une indemnité maintenant soumise à l'URSSAF, alors qu'elle ne l'était pas ; le nombre d'adhérents à la CAREL, qui est la caisse de retraite, qui est passé de quatre à cinq. Je tiens à votre disposition Madame Touati, le détail de ces éléments. Concernant les investissements, nous avons entamé un programme permettant d'accroître les économies d'énergie par un certain nombre de choses, notamment de changement de fenêtres au niveau des immeubles de la mairie.

Encore une fois, il ne faut pas question de brûler les étapes et tout ceci se passe dans le cadre d'un plan d'investissement pluriannuel. Et je suis sûr que dans les années qui viennent, l'ensemble des bâtiments communaux fera l'objet des mesures d'isolation permettant des économies d'énergie. Au total, Madame Touati, quand j'entends vos remarques, je me demande pourquoi vous votez contre ce budget. Vos remarques finalement, portent sur des points sur lesquels nous avançons ou sur des points assez mineurs, à mon sens, en termes de montants. Finalement, à part votre appréciation sur le FPIC, je pense que vous auriez pu peut-être adopter une autre position par rapport aux propositions qui vous sont faites.

Par rapport aux remarques de Monsieur Leray, notamment au niveau de la vidéoprotection et non de la vidéosurveillance, je pense que l'un des aspects, c'est l'effet dissuasif de la vidéoprotection. Il vaut mieux ne pas avoir à s'en servir, certes, mais je pense que l'effet dissuasif est réel. Par ailleurs, dans le contexte que nous avons connu, je pense que peu de Saint-Mandéens s'élèveront contre l'accroissement du nombre de caméras de vidéoprotection. Ces systèmes d'ailleurs, ne sont pas uniquement l'apanage des villes dites « de droite », je pense que beaucoup de communes, socialistes notamment, ont installé de tels systèmes. J'oublie certainement de répondre à certaines questions.

Pour revenir à la question de Monsieur Bejaoui concernant les clauses des emprunts, ça, je m'en suis expliqué assez longuement en commission des Finances. L'ensemble du système bancaire impose,

pour les remboursements anticipés de prêts, des clauses qui sont effectivement assez dissuasives quand les taux baissent. C'est-à-dire, pour reprendre l'exemple que j'avais pris en commission, quand une banque a prêté à quatre ou cinq ans, au taux de 5 % et qu'une commune ou une entreprise ou une association souhaite rembourser ce prêt, la banque va recevoir le remboursement de ce prêt et prêter les fonds aujourd'hui à un taux de 2 ou 2,5 %.

Et la banque applique, en termes de clauses de remboursements anticipés, le différentiel entre 2,5 % et 5 %. Et ça donne effectivement des indemnités de remboursement tout à fait dissuasives et qui font que la commune n'a rien à gagner au fait de rembourser par anticipation ce type d'emprunt. Pour autant, nous avons donc circularisé l'ensemble des établissements bancaires prêteurs de la Ville, nous avons reçu une première réponse qui à mon sens est dissuasive, nous attendons les autres réponses. Nous pouvons toujours espérer que telle ou telle banque se trompera dans le calcul des indemnités de remboursement. On peut l'espérer, mais je n'en suis pas très sûr aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Merci cher Marc Medina, merci à la fois de ce long exposé, et aussi d'avoir tenté de répondre aux questions qui ont été posées par nos collègues de l'opposition. Parfois ce sont des critiques positives, parfois des critiques négatives. Je crois que nous sommes dans un contexte, on ne va pas le rappeler, extrêmement difficile, extrêmement complexe dans lequel nous devons essayer de maintenir la tête haute de Saint-Mandé. Comme nos autres collègues le font depuis maintenant quelques semaines, au fur et à mesure où chacun découvre les difficultés que ça représente, voir même pour certains, le désastre.

Nous avons engagé un certain nombre d'éléments majeurs. Continuer, parce que nous avons déjà commencé depuis 2009/2010 la baisse de nos dépenses. Nous avons déjà fait 2,3 millions, nous ajoutons cette année 550 000 euros à peu près de dépenses en moins, même s'il y a 650 000 euros de dépenses en plus, donc il y a un petit delta. Nous avons lancé la mutualisation avec Vincennes. Nous avons lancé des phénomènes de contrôle de notre personnel de plus en plus importants, tout en étant attentifs à éviter de limiter les services rendus aux Saint-Mandéens, ce qui est une volonté majeure. Pour l'instant, nous n'avons ni fermé ni limité aucun service.

Nous faisons en sorte que par exemple, les dix postes qui sont supprimés cette année ne limitent pas les services de la Ville, nous demandons aux agents d'être plus attentifs dans le cadre de leur travail, de leur mission. Nous les avons regroupés, nous les avons des fois disposés différemment, ce qui fait que nous avons gagné, cette année, dix postes, ce qui est une excellente chose. Et nous allons continuer, du fait des études que nous avons lancées dans les différents services. Tout cela est en cours et je remercie le Directeur général des services d'être vraiment attaché à ce travail compliqué, mais ô combien important.

Nous avons également continué un travail de fond sur le quotient familial, Madame Touati vous y êtes attachée et nous aussi, nous y sommes attachés, nous avons vu ce que le Gouvernement socialiste en a fait cette année, dans le budget 2015, qui va prendre effet à partir de 5 000 euros, sur la plupart des familles. Or, nous sommes dans une ville... « je me plais à le rappeler », ce n'est pas parce que je me plais à le rappeler, mais parce que c'est un constat, une réalité. Alors, il y a ceux qui n'aiment pas, il y a ceux qui aiment, mais c'est le constat, la réalité et c'est le bon sens. Effectivement, nous sommes dans une ville à la CSP ++ très élevée, avec de très nombreuses familles. Comme nous avons, en plus, une ville qui s'est profondément rajeunie, c'est une richesse et c'est tant mieux, on ne peut que s'en féliciter, naturellement de très nombreuses familles vont être touchées.

Et le calcul que nous faisons pour le quotient familial futur, nous y sommes très attentifs et nous essayons de faire en sorte qu'il ne touche pas à nouveau – ou limiter – celles et ceux qui paient déjà l'impôt sur le revenu, paient l'impôt sur la fortune, paient l'impôt sur l'épargne et paient l'impôt sur le capital. Puisque ce sont ceux qui investissent et qui créent l'emploi de demain et d'aujourd'hui, parce que s'il n'y a pas d'investissement, les entreprises ne tournent pas et naturellement, il y a des recettes fiscales moins importantes. Mais ce sont eux qui prennent plein pot. Je tiens quand même à le rappeler. Le travail que nous faisons, c'est d'essayer de faire en sorte que ces familles soient les moins touchées possible et hélas, nous savons qu'elles le seront.

Nous allons continuer à investir. Monsieur Bejaoui nous dit qu'il faut continuer à investir et vous avez raison sur le fond et nous essayons de le faire dans les justes et réels besoins de la Ville. Nous essayons au maximum de faire investir les autres et ça, naturellement, ça ne rentre pas dans les

ratios de la Direction générale des collectivités territoriales ou des finances publiques. Puisque quand on fait construire une crèche comme celle de la rue Poirier, nous n'investissons rien, c'est l'investisseur qui prend en charge tout l'investissement et donc, j'allais dire, tout l'engagement financier. Nous allons faire la même chose pour la crèche de la rue du Commandant René Mouchotte ou pour la nouvelle mini-crèche d'une dizaine de places de l'avenue de Gaulle. Nous faisons la même chose pour l'EHPAD en construction ou les logements en construction rue du Commandant René Mouchotte.

Nous avons marqué notre choix, ça a été de nous engager dans le logement social, dans la mixité sociale, malgré les énormes contraintes. Nous avons dépensé plus de 5,5 millions d'euros sur le logement, en près de 10 ans, par la surcharge foncière, qui a permis de débloquer des terrains pour les bailleurs sociaux. Sinon nous n'aurions pas ces logements sociaux aujourd'hui, parce que le coût du terrain à Saint-Mandé est extrêmement élevé. Donc je pense que nous avons aussi notre forme d'investissement. Nous améliorons en permanence nos bâtiments publics, nous avons fait faire un plan pluriannuel d'investissement, qui vous sera présenté à la prochaine commission, sur les ravalements, sur l'ensemble de la voirie et sur l'ensemble de la maintenance des bâtiments. Et puis, nous avons maintenant le plan pluriannuel d'investissement sur les dépenses d'énergie et nous y sommes très attentifs.

Nous avons, Madame Touati, dépensé plus de 800 000 euros en 3 ans sur la capacité d'intervention de la Ville pour répondre au bilan énergétique, que nous avons fait faire il y a deux ans et qui avait été présenté en commission, je pense, en janvier 2013 ou 2014. Donc déjà 800 000 euros et vous avez remarqué que cette année, on allait encore engager près de 400 000 euros sur ces mêmes dépenses, pour lutter contre les dépenses d'électricité, de chauffage, etc. Nous sommes plutôt dans une bonne moyenne et nous le faisons, de manière à ne pas surendetter la Ville.

C'est un élément auquel nous sommes attentifs, nous avons eu le malheur de signer cet emprunt toxique comme 5 500 communes ou départements de France – des communes essentiellement. Le fait de ne pas avoir emprunté pendant 5 ans, ça sera la cinquième année fin 2015, ce n'est pas très réjouissant, je le reconnais, mais ça va nous donner la bouffée d'oxygène pour pouvoir considérer la sortie de ces emprunts toxiques. Naturellement, ça va nous permettre ensuite de repartir sur de meilleures bases. Je crois que ce budget est plutôt un budget équilibré, raisonné qui nous permet des réserves avec le fait d'avoir touché le plafond légal de densité. Certains s'inquiétaient de ne pas voir que nous l'avions inscrit dans nos recettes légalement, de par la loi, il est arrivé. Nous en avons une partie cette année qui est engagée et l'autre partie sera engagée l'année prochaine. Ce sera une bouffée d'oxygène l'année prochaine en matière d'investissement.

Ce que disait Marc Medina sur les 5 milliards d'investissements qui ne vont pas être faits par les collectivités, ce sont autant de moins dans les PME françaises, en partie. Donc, mesurons l'impact en matière d'emploi. Nous arrivons, nous, à maintenir encore une capacité d'investissement. Nous avons aussi travaillé sur un budget qui s'étale sur les quatre années, en prenant l'étude Klopfer, et ce budget est préparé pour l'année 2016, 2017 et 2018, en projection par rapport à ce que nous avons imaginé et ce que nous avons su sur les fonds de péréquation, sur les dotations budgétaires, sur les prélèvements SRU, etc.

Le manque à gagner maintenant sur le PLD n'existe plus, c'était quand même des sommes importantes qui venaient en plus dans l'économie. L'année prochaine, risque de disparaître la fiscalité économique, avec la métropole du Grand Paris, qui s'est maintenue ainsi. On nous dit que ça reviendra, mais quand ça part, on sait que ça part. Le temps que ça revienne, on sait que dans les tuyaux, il y a toujours des pertes. Naturellement, le fonds de péréquation est là. Oui, nous l'avons voté en 2010/2011 dans le cadre de la réforme territoriale qui faisait faire des économies à la nation, puisqu'il n'y avait petit à petit plus que le Conseiller territorial. Donc on diminuait de 3 000 à 4 000 élus, donc c'étaient de vraies économies et en même temps, on allait sur une réflexion globale qui permettait à court terme de voir, par exemple, les départements disparaître au profit des interco et des régions.

Et le fil était fait. Là, maintenant, c'est une explosion, on ne sait même pas où on va. On va élire des Conseillers départementaux la semaine prochaine, on ne connaît même pas les compétences sur lesquelles ils vont exercer leur mandat. C'est une première dans la Cinquième République, voire même peut-être dans la Quatrième et la Troisième ! Personne n'a dit Madame Touati, que nous étions

contre le fonds de péréquation, nous voulons simplement qu'il soit raisonné, qu'on ne prélève pas tout l'argent des Saint-Mandéens et qu'on soit obligé de fermer des services ou de les réduire, pour aller servir de l'argent dans des communes dont certaines sont peut-être en difficulté et peut-être plutôt bien gérées, on ne met pas en cause nos collègues, il y en a d'autres qui le sont moins et on le sait très bien.

J'ajoute, Monsieur Leray, que le fonds de péréquation n'est pas fait pour rembourser les endettements des communes, il est fait pour faciliter l'investissement ou le fonctionnement de ces communes, puisqu'on ne peut pas emprunter pour le fonctionnement. C'est un élément majeur. Je voulais d'ailleurs vous dire autre chose sur l'impôt parce que vous avez dit quelque chose qui était inexact sur le calcul de l'impôt. Ça me reviendra et je vous le redirai, si ce n'est pas aujourd'hui ce sera quand on se recroisera dans une manifestation. Nous maintenons, en plus, la capacité d'autofinancement. Nous continuons d'être sur une base plutôt positive avec le souci, dans ce plan pluriannuel que nous avons travaillé avec les services et Marc Medina, Evelyne, Florence, Jean-Philippe Darnault et tous les adjoints, de revenir à une capacité de financement qui tournera entre 9 et 10 % et qui nous assurera un équilibre et une certitude de maintien de comptes positifs pour la Ville.

Donc je pense que nous sommes plutôt dans une logique vertueuse, dans un contexte extrêmement difficile. Alors, naturellement, on peut toujours mieux faire, c'est une certitude, on peut toujours aller chercher d'autres économies, on en a déjà fait beaucoup. Les études que j'ai annoncées et les missions que j'ai confiées à un certain nombre de gens de la majorité municipale, Olivier Damas pour la voirie et les espaces verts, Marianne Veron sur l'ensemble de l'animation dite « des maisons », Monsieur Tinel sur le stationnement, Séverine Faure pour une nouvelle mission sur la petite enfance, tout ça va nous permettre d'avoir des regards neufs et différents et voir comment on peut agir. Sur les investissements, Monsieur Leray, je peux le comprendre, vous n'êtes pas d'accord sur le système de vidéoprotection. C'est un système qui marche fort et si vous regardez le bilan de la police municipale cette année, je crois qu'il vient de sortir, on voit combien il nous est utile.

Monsieur Medina a rappelé, à juste raison, les événements très compliqués que nous avons vécus aux portes de Saint-Mandé et quasiment dans notre ville. Ils montrent combien nous devons être attentifs, le Gouvernement ne pourra pas laisser, soyons clairs, le plan Sentinelle *ad vitam æternam* même si c'est un plan très qualitatif, qui rend service et qui rassure ; il angoisse d'autres personnes, mais il faudra bien surveiller d'une manière ou d'une autre. Et notre police municipale ne pourra pas suppléer. Donc la vidéosurveillance participe à la prévention, et participe également à la résolution et au jugement des affaires devant les tribunaux et c'est une excellente chose.

J'ajoute que nous n'allons pas dépenser 400 000 euros pour trois caméras, nous allons dépenser 280 000 euros, Monsieur Leray pour la réforme totale du système informatique, une meilleure capacité d'image et de captage, de saisie des images qui tourneront différemment. J'ajoute aussi qu'une des caméras est pour la rue Pasteur. J'ai encore reçu hier trois habitants qui se plaignaient des désordres nés de bandes de jeunes qui sont dans le secteur – et également dans le Conseil de quartier, le comité consultatif qui a eu lieu récemment – donc je pense que c'est une réponse que nous apporterons, car naturellement, ça a un effet dissuasif.

Que dire d'autre ? Il y a des tas d'autres éléments qui vont arriver, je pense que ce qui va arriver après les départementales, ce sont les estimations ou les chiffres exacts, Monsieur Bejaoui, Monsieur Alonso, concernant la dotation globale de fonctionnement, le fonds de péréquation. On va certainement le savoir, comme par enchantement, lundi ou mardi matin, vous allez voir. Ils vont avoir retrouvé le logiciel et la clé d'entrée de l'ordinateur qui va nous envoyer ça. Je pense que là-dessus, j'espère que nos études nous permettront d'être au plus près. Mais un budget est toujours prévisionnel et après nous l'adaptions à la réalité et aux besoins nouveaux qui peuvent se faire jour dans la Ville. Des fois, il y a des urgences auxquelles on n'avait pas pensé ou quelque chose que nous avons décalé et qu'il faut remettre cette année-là.

Donc tout cela est plutôt positif et je pense que ce budget nous prépare surtout à l'avenir, tout en servant les Saint-Mandéens dans les différents services. Il absorbe la réforme des rythmes scolaires dont je ne sais pas, Anne Carrese si nous avons eu le bilan qui devait être fait avec les parents d'élèves. Il n'a pas été fait ? Je vous passerai la parole après. C'est important qu'on puisse savoir pour adapter nos dispositifs. Chers collègues, je vais vous proposer d'adopter ce budget qui est un

budget contraint, serré, qui nous prépare surtout à l'avenir, raisonné. Il tient compte aussi de toutes les logiques que nous avons lancées qui, j'espère, produiront leurs effets ou qui produiront des pistes d'économies supplémentaires, pour parfaire cette situation financière difficile et ne pas trop contraindre les Saint-Mandéens à des efforts.

Je sais que d'autres villes font la même chose que nous pour les impôts, Lille va augmenter de 10 %, Bordeaux de 9 ou 10 %, Saint-Maurice de 5 %, Nogent-sur-Marne, je crois que c'est 3,5 %. On voit bien que des efforts financiers sont demandés dans toutes les communes et donc, nous sommes, hélas, dans la même obligation. Voilà mes chers collègues, merci de ce travail important. Je voudrais remercier les services qui ont préparé ce budget et qui vont se plonger à la fois dans la réalisation, mais également dans un contrôle de gestion puisque Charline qui est arrivée ici vient nous renforcer pour cet élément de contrôle.

J'ajoute, Monsieur Bejaoui, qu'il vous est tout à fait loisible de faire des comparaisons sur le budget déjà réalisé de 2014, mais pour que nous soyons sûrs de nos chiffres et pour qu'on ne trompe personne, il faut qu'on attende ceux de Madame de receveur municipal. Vous savez qu'il y a toujours des ajustements, des petits contrôles. C'est la raison d'ailleurs du compte administratif et de la discussion générale sur le compte administratif en mai/juin de cette année.

Voilà mes chers collègues, je vais passer la parole à Madame Carrese pour le petit mot concernant la réforme des rythmes scolaires et son bilan. C'est un élément important parce que nous avons besoin de savoir s'il nous faut nous adapter et surtout si les enfants en bénéficient. Merci.

Mme CARRESE : Nous sommes engagés dans cette réforme et nous sommes en train d'élaborer le PEDT, il y a déjà eu une réunion d'un comité de pilotage en janvier, nous allons rapidement en convoquer un deuxième. J'attends les disponibilités de Madame l'Inspectrice puisqu'il faut d'abord qu'elle fasse une synthèse des éléments qui ont été apportés par les conseils d'école. Les parents d'élèves sont également associés et font leur proposition. Et la Ville fera une synthèse en dernier lieu et présentera au dernier comité de pilotage cette synthèse. Le PEDT sera présenté au Conseil Municipal au début du mois de juin, probablement.

M. LE MAIRE : Je mets donc le vote du Budget Primitif aux voix.

Le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif 2015 de la Ville comme suit :

Contre : 5 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Abstentions : 4 M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOU, M. Gaël TURBAN

Pour : 25 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE

2. Vote du Budget Primitif annexe de l'assainissement 2015

M. MEDINA : Le budget 2015 de l'assainissement peut s'établir comme suit :

Section d'Exploitation

- dépenses : 240 000 €

- recettes : 240 000 €

0,00 €

Section d'Investissement

- dépenses : 730 400 €

- recettes : 730 400 €

0,00 €

Commentaire détaillé

Section d'Exploitation

Comme chaque année, les dépenses de cette section sont limitées et concernent :

En premier lieu, les frais relatifs au fonctionnement du service de l'assainissement :

11 000 € (compte 6061) de consommation d'eau ; 5 000 € (compte 6378) destinés à la taxe de raccordement à l'égout et à payer à la Ville de Paris pour le raccordement à la fibre optique.

En second lieu, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (175 338 €) qui permet de financer en partie les travaux.

Enfin, le montant des dotations aux amortissements des immobilisations s'élève, pour cet exercice, à 40 662 € (compte 6811).

L'ensemble des dépenses est exclusivement financé par le produit de la redevance d'Assainissement (240 000 €).

Section d'Investissement

Les recettes d'investissement sont constituées des amortissements des immobilisations (40 662 €), de l'autofinancement complémentaire (175 338 €), du FCTVA (110 000 €) et de la subvention d'équipement de l'agence de l'eau (62 985 €). En outre, pour équilibrer la section d'investissement, un emprunt d'équilibre a été inscrit (341 415 €) mais sera supprimé à l'appui des reports issus de l'exercice 2014.

Les dépenses d'investissement concernent les travaux de construction (690 400 € - compte 2315).

Les travaux concernent :

- 215 500 € avenue R. A. Vivien
- 227 300 € avenue Sainte Marie
- 72 700 € rue de l'Alouette
- 83 900 € avenue Alphand
- 51 000 € travaux en regard, échelons, tampons

M. LE MAIRE : Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ?

Le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif annexe de l'assainissement 2015 comme suit :

Abstention : 5 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Pour : 29 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOU, M. Gaël TURBAN

3. Fixation du taux de la redevance d'assainissement 2015

M. MEDINA : Depuis 2010, de nombreux travaux ont été entrepris sur le réseau communal.

Toutefois, la constitution de réserves financières ces dernières années permet de ne pas augmenter le taux de la redevance pour l'année 2015.

M. LE MAIRE : Je mets donc cette délibération aux voix.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, le maintien du taux de la redevance d'assainissement 2015 à 0,21 €/m³ pour l'année 2015.

4. Fixation du taux des trois taxes directes locales et de la cotisation foncière d'entreprise

M. MEDINA : Conformément aux dispositions légales en vigueur, il vous est précisé qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer pour 2015 :

- le taux des trois taxes directes locales, soit :
 - la taxe d'habitation,
 - la taxe sur le foncier bâti,
 - la taxe sur le foncier non bâti,
- le taux de la cotisation foncière des entreprises,
- le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour cet exercice, je vous propose d'augmenter les taux de 5,5 %. Ainsi, les taux sont au niveau suivant :

Taxe d'habitation	: 22,93 %
Foncier bâti	: 18,80 %
Foncier non bâti	: 10,90 %
Cotisation foncière des entreprises	: 35,47 %

M. LE MAIRE : Je mets donc cette délibération aux voix.

Le Conseil Municipal a approuvé la fixation du taux des trois taxes directes locales et de la cotisation foncière d'entreprise pour l'exercice 2015 comme suit :

Contre : 5 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Abstentions : 4 M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAQUI, M. Gaël TURBAN

Pour : 25 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE

5. Fixation du taux 2015 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

M. MEDINA : Conformément aux dispositions légales en vigueur, il vous est précisé qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer pour 2015 le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le taux à 3,80% soit une baisse de 2,1 % pour que le produit corresponde au montant des charges.

M. LE MAIRE : Je vais donc mettre aux voix cette délibération.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité des membres présents, la fixation du taux à 3,80% soit une baisse de 2,1 % pour que le produit corresponde au montant des charges.

6. Octroi de l'indemnité de conseil au receveur municipal

Mme TRIMBACH : En contrepartie des conseils prodigués par Mme le Receveur Municipal aux services municipaux, la Ville lui alloue chaque année une indemnité calculée proportionnellement à la moyenne annuelle des dépenses d'investissement et de fonctionnement des trois derniers exercices connus.

Pour l'année 2014, cette indemnité s'élève à 4 648 € bruts.

M. ALONSO : Monsieur le Maire, est-ce que vous pouvez nous confirmer que cela correspond bien à des vacations de conseil réalisées par le comptable, à la demande de la collectivité, en dehors de son travail ?

M. LE MAIRE : Bien sûr. Non seulement c'est une tradition, j'allais dire républicaine, de « récompenser » entre guillemets, de donner une indemnité aux receveurs municipaux, c'est de tout temps. Cela permet à ces personnes de nous donner aussi du temps, en particulier sur les études complémentaires qu'ils font avec la Direction générale des collectivités locales, la Direction des finances publiques. Tous les ans, nous avons une étude réalisée sur la situation financière budgétaire de la Ville et puis ce sont des coups de téléphone permanents. Je prends un élément important que nous avons mis en œuvre depuis 2008 ou 2009, c'est la course, si je puis m'exprimer ainsi, à la recherche du paiement des factures des services des usagers Saint-Mandéens. Beaucoup oublient volontairement ou involontairement de régler les factures : restauration scolaire, crèche, conservatoire, tout ce qu'on peut imaginer.

Et les services de Madame Ollier font un travail remarquable de relances qui n'est pas fait dans toutes les villes de France, et c'est la raison pour laquelle nous avons un retour important des factures. Et nous luttons aussi pour ne pas avoir à proposer trop d'impayés en non-valeur, au bout de deux, trois ou quatre ans. Le travail est vraiment fait et très bien fait et en plus, nous avons quelqu'un en permanence qui nous conseille. Je pense à l'histoire de ces droits de paiement d'urbanisme qui n'avaient pas été réglés et qui sont montés de manière insensée. C'est Madame Ollier qui a géré ce dossier en sus de son travail. Voilà Monsieur Alonso.

Je mets donc cette délibération aux voix.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité des membres présents, l'octroi de l'indemnité de conseil au receveur Municipal pour un montant de 4 648 € brut

7. Recensement des marchés conclus en 2014

M. ASSOULINE : L'article 133 du code des marchés publics pris en application de l'arrêté du 21 juillet 2011 stipule que «Le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Cette liste est établie dans les conditions définies par un arrêté du ministre chargé de l'économie».

Cette liste indique, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services. Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés en fonction de leur montant selon les tranches déterminées dans l'arrêté du 21 juillet 2011.

Le Conseil Municipal a pris acte de la liste des marchés publics conclus en 2014 ainsi que l'énonce l'article 133 du code des marchés publics pris en application de l'arrêté du 21 juillet 2011.

8. Modification du tableau des emplois de la Ville

M. DARNAULT : Il vous est proposé d'approuver différentes modifications du tableau des emplois de la Ville qui correspondent aux besoins de recrutements des services et aux avancements de grade des agents:

Pour la filière administrative :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Attaché	11	+2	13

Pour la filière technique :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	111	-6	105
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	11	+6	17

Pour la filière culturelle :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	3	-1	2
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	0	+1	1

Pour la filière Médico-sociale :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Educateur principal de jeunes enfants	3	+2	5
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe	36	-1	35
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	7	+1	8
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère}	35	-2	33

classe			
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	7	+2	9

Pour la filière Animation :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	11	-1	10
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	0	+1	1

M. LE MAIRE : Je mets donc cette délibération aux voix.

Le Conseil Municipal a approuvé les modifications du tableau des emplois de la collectivité comme suit :

Abstention : 2 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO

Pour : 32 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOUI, M. Gaël TURBAN, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

9. Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer la convention d'habilitation dans le cadre du partenariat CEE SIGEIF-SIPPEREC

Mme CROCHETON : Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics. A ce titre, les collectivités locales peuvent obtenir des CEE en contrepartie d'actions engendrant des économies d'énergie.

C'est pourquoi, le SIGEIF et le SIPPEREC mettent à la disposition de leurs adhérents, un dispositif commun leur permettant de valoriser les opérations d'efficacité énergétique pouvant bénéficier de CEE.

Pour la période 2015-2017, il est prévu que le seuil d'éligibilité minimum pour déposer des dossiers CEE passe de 20 à 50 gigawattheures cumac. Cette nouvelle contrainte conforte la volonté de rapprochement entre le SIPPEREC et le SIGEIF qui ont délibéré en décembre 2014 sur leur partenariat afin que le dispositif de regroupement soit mis en œuvre.

En effet, les collectivités peuvent avoir des difficultés à atteindre seules le seuil d'éligibilité des certificats d'économies d'énergie, d'autant plus que chaque demande de CEE est limitée à la présentation d'actions achevées dans les 12 derniers mois.

Ce projet de convention entre le SIGEIF le SIPPEREC et les bénéficiaires a pour fonction principale d'habiliter le SIPPEREC, dans le cadre du dispositif commun aux deux syndicats, à effectuer les

démarches permettant d'aboutir à la valorisation des CEE, suite aux opérations d'efficacité énergétique menées par le bénéficiaire.

A l'issue de la vente des CEE au mieux disant, le reversement de 80 % du montant correspondant aux opérations des bénéficiaires concernés sera effectué à la collectivité.

Les 20 % restants sont conservés pour couvrir les dépenses engagées pour la bonne réalisation des engagements du SIPPAREC et du SIGEIF (coûts de l'assistance à maîtrise d'ouvrage chargée de constituer les dossiers, ainsi que les frais internes de montage et de suivi du dispositif).

Le dispositif est prévu pour fonctionner jusqu'au 31 décembre 2017 et pourra être reconduit tacitement pour trois ans, si les conditions sont favorables.

M. LE MAIRE : C'est un élément qui nous permet chaque année, compte tenu des travaux que nous faisons pour les économies d'énergie, Madame Touati, de gagner environ 5 000 euros, puisque nous vendons nos certificats d'économie d'énergie.

M. ALONSO : Monsieur le Maire, je l'ai lu plusieurs fois, mais je suis désolé, je n'ai pas compris cette résolution, je m'abstiendrai. Je l'ai lue quatre fois, je ne l'ai pas comprise. Je pense que si on fait passer un petit questionnaire à la fin aux conseillers et qu'on leur demande ce qu'ils ont compris de cette résolution, on aura des surprises.

Mme CROCHETON : Je vais juste rajouter quelques mots. En fait, ce qu'on appelle « les obligés », ce sont les producteurs de pétrole, de gaz, d'électricité qui produisent de la « pollution » entre guillemets et aux collectivités comme nous, qui faisons des travaux dans le cadre des économies d'énergie, les pollueurs peuvent racheter ces « droits à polluer » entre guillemets. C'est ça, les certificats d'économie d'énergie.

M. LE MAIRE : Morale de l'histoire, eux continuent toujours de polluer et nous, on pollue moins. Et les dossiers sont complexes !

Je mets donc cette délibération aux voix.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'habilitation dans le cadre du partenariat CEE SIGEIF-SIPPAREC comme suit :

Abstention : 5 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Pour : 29 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOUI, M. Gaël TURBAN

10. Programme Local De Prévention Des Déchets : approbation du programme d'actions pour l'année 2015

Mme CROCHETON : Fin 2011, dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEME, la Ville a mis en place un Plan Local de Prévention des Déchets (PLPD) pour une période de 5 ans. L'objectif de ce dispositif est de mettre en œuvre des actions visant à réduire de 7% la quantité des déchets ménagers et assimilés à Saint-Mandé.

La troisième année du PLPD est arrivée à son terme. Des actions engagées déjà en 2013 ont été poursuivies en 2014, notamment :

- la vente des composteurs individuels (15 lombricomposteurs et 4 composteurs vendus lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets),

- la diffusion des sacs cabas (72 sacs cabas vendus en 2014),
- la mise en place du compostage à l'école (écoles Charles Digeon et Tillion),
- la réduction et le tri des déchets alimentaires dans les écoles (32 600 litres des bio-déchets récoltés et transformés en 6 339 kWh d'énergie renouvelable et 25 tonnes de fertilisants naturels),
- la réduction et tri du papier de bureau (5 636 kg de papier récolté dans les Eco'belles, dispositif Recy'go)
- la sensibilisation à la réduction des déchets des enfants des accueils des loisirs grâce au jeu acheté par la Ville « mission 0 déchet »
- la sensibilisation du grand public à travers le lancement du concours de recettes « 0 déchet »
- l'information au grand public sur le site « RECUP-Id.fr », véritable annuaire du réemploi à proximité de chez soi.

Au titre de l'année 2015, il est proposé de développer les actions déjà mises en place. Ainsi, la diffusion des composteurs et des sacs cabas va se poursuivre. Le travail sur le gaspillage alimentaire et la sensibilisation à la réduction des déchets dans les écoles vont continuer. La récolte du papier de bureau sera étendue sur d'autres sites (Maison des Marronniers, Ludothèque, Médiathèque, Dépôt des Vallées, Maison pour tous).

Ces actions seront complétées par la mise en place de nouvelles actions visant à atteindre les objectifs du PLPD. Il s'agit notamment de :

- Diffusion des sacs en tissus souples et pliables :

En complément de la diffusion des sacs cabas, une diffusion des sacs en tissus souples et pliables sera faite lors de la Semaine Européenne du Développement Durable et de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

- Mise en place de l'action « stop-pub » :

L'objectif est de limiter la diffusion des prospectus publicitaires diffusés dans les boîtes à lettre des Saint-Mandéens et réduire ainsi le volume des déchets papiers.

Dans un premier temps, la Ville va rechercher et mettre en place des boîtes aux lettres « témoins » pour identifier les distributeurs des prospectus et mesurer plus précisément la quantité de déchets de papier évitée. Une distribution des autocollants « stop pub » en accompagnement du bulletin municipal officiel sera faite au 2ème semestre 2015. Une rencontre avec les distributeurs des publicités concernés, pourra être organisée avant fin 2015, afin de les sensibiliser sur l'existence d'autres outils de communication plus efficace.

- Développement du compostage collectif

N'ayant pas pu développer l'action jusqu'en 2014 compte tenu du manque de moyens humains, la Ville va contacter en 2015, les bailleurs sociaux et quelques syndicats de copropriétés pour leur présenter les objectifs de développement du compostage collectif. Une commande de composteur de grand volume sera faite auprès du SYCTOM au 2ème semestre 2015 en fonction de la demande exprimée.

- Mise en place de la charte d'éco-agent

Un groupe de travail sera constitué afin d'élaborer une charte de l'éco-agent pour sensibiliser l'ensemble des agents de la ville aux gestes permettant de réduire la quantité de déchets produits dans les bureaux. La charte va intégrer non seulement la problématique de la réduction des déchets, mais également d'autres thématiques du développement durable, par exemple, le covoiturage, l'utilisation des cartouches d'encre réutilisables, les économies d'énergies, etc.

- Mise en place du dispositif de récupération des piles dans les écoles

Suite à la signature de la convention avec SCRELEC, pour la collecte et valorisation des piles et accumulateurs usagés, le dispositif sera déployé dès le début 2015. Les bornes seront déployées à l'Hôtel de Ville, toutes les écoles (à partir du primaire), Centre Sportif, Maison des Marronniers, Maison pour Tous, Bibliothèque, Dépôt des Vallées et La Maison de la Famille. L'ensemble des déchets seront stockés dans un fût destiné aux enlèvements. La collecte du fût plein se fera toutes les 3 semaines par un agent.

- Réflexion sur la réalisation d'une carte de la ville identifiant les points de réparation et de réemploi.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Florence Crocheton, merci pour ce plan de prévention des déchets qui est tout à fait remarquable et qui continue à produire ses effets. Il nous faut évidemment l'améliorer et l'accentuer, c'est ce que nous sommes en train de faire.

Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, le programme d'actions du Plan Local de Prévention des Déchets (PLPD) pour l'année 2015 et autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces actions.

11. Adhésion au SIGEIF de la commune de Chennevières sur Marne pour les deux compétences "gaz" et "électricité"

M. LE TYMEN : Par délibération en date du 26 janvier 2015, le Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France, a accepté, à l'unanimité, l'adhésion de la commune Chennevières-sur-Marne (Val-de-Marne) pour les deux compétences « Gaz » et « Electricité ».

Conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que la délibération susvisée fasse l'objet d'un accord des Conseils Municipaux des Communes adhérentes.

M. LE MAIRE : Je mets donc cette délibération aux voix.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, l'adhésion au SIGEIF de la commune de Chennevières sur Marne pour les deux compétences "gaz" et "électricité".

12. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat 2015 avec le Club Affaires et Convivialité

Mme SEVESTRE : La Ville de Saint-Mandé a conclu un partenariat avec le club d'entreprises de Saint-Mandé Affaires & Convivialité en 2007, afin de renforcer le développement économique sur son territoire, à travers la mise en œuvre d'actions destinées à accroître et promouvoir ses atouts.

Au regard des résultats obtenus et de la nécessité de poursuivre le travail engagé, il apparaît opportun et utile de prolonger ce partenariat en 2015.

En conséquence, il est proposé de renouveler la convention de partenariat avec le club Affaires & Convivialité, dont le siège social est situé au 59, avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint-Mandé.

Cette convention, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, précise les engagements de chacune des parties dans la réalisation d'un certain nombre d'actions économiques à entreprendre sur la commune de Saint-Mandé à destination des entreprises saint-mandéennes (à l'exclusion des commerçants et artisans).

La convention indique également que la Ville de Saint-Mandé versera, en contrepartie des missions effectuées par le club Affaires & convivialité, une subvention annuelle d'un montant de 12 610 €.

M. LE MAIRE : Je mets donc cette délibération aux voix.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat 2015 avec le Club Affaires et Convivialité comme suit :

Contre : 5 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Abstentions : 4 M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOU, M. Gaël TURBAN

Pour : 25 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ,

Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE

13. Actualisation de la tarification des activités de la Maison pour Tous

Mme SEVESTRE : Dans le cadre des activités de la saison 2015-2016 de la Maison pour Tous, il est proposé une réactualisation des tarifs de :

- la cotisation d'inscription :

Pour un usager saint-mandéen : 24€ (+4.35% par rapport à 2014),

Pour un usager non saint-mandéen : 41 € (+5.13% par rapport à 2014).

- du montant des participations financières aux ateliers appliqué aux Saint-Mandéens et aux non Saint-Mandéens (cf : tableau en annexe).

M. LERAY : Merci. Je voudrais connaître l'augmentation en pourcentage.

M. LE MAIRE : C'est + 4,35 % par rapport à 2014 et + 5,13 pour les non Saint-Mandéens.

Je mets cette délibération aux voix.

M. LE MAIRE : Merci mes chers collègues. Je vais passer la présidence de la séance à Madame Florence Crocheton la première adjointe, j'ai donné pouvoir à Jean-Philippe Darnault. Je me rends à une réunion à Vincennes dans le cadre des élections départementales donc c'est Madame la première adjointe qui va terminer cette séance. Je vous souhaite une bonne soirée et merci d'être bien présents dimanche prochain. J'ai été obligé d'écrire à tout le monde parce que nous avons un devoir d'élus, c'est de tenir les bureaux de vote. Donc je demande à tout un chacun d'y être la prochaine fois extrêmement attentif, en dehors d'excuses extrêmement valables. Je me tourne vers Madame Provini qui attend un heureux événement. Mais il y a un rôle, c'est ainsi, c'est marqué dans le Code électoral et je vous demande d'y être très attentifs, nous devons donner l'exemple auprès de nos concitoyens. Je vous remercie et vous dis à dimanche prochain. Si le Conseil n'est pas terminé, je reviendrai naturellement.

M. DAMAS : Monsieur le Maire, juste pour rappeler les prochaines dates d'élections régionales, pour que tout le monde soit là, c'est le 6 et le 13 décembre.

M. LE MAIRE : Monsieur Damas, c'est officieux. Donc ce qui est officieux ne peut pas être au procès-verbal de notre Conseil Municipal, j'en suis désolé.

M. DAMAS : Juste pour info.

M. LE MAIRE : Oui, mais ce n'est pas sorti officiellement, je me tourne vers celles et ceux qui sont le plus proche du pouvoir. Madame Touati ? Vous n'avez pas l'information ? Mais ceci dit, vous pouvez certainement réserver ces dates.

Le Conseil Municipal a approuvé la réactualisation des tarifs des activités de la Maison pour Tous applicable pour l'année scolaire 2015-2016 comme suit :

Abstention : 5 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Pour : 29 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOU, M. Gaël TURBAN

14. Modification des conditions d'attribution du chèque initiative jeunes

M. BOULLE : La délibération du 25 septembre 2001 a créé le Chèque Education.

Les délibérations du 25 septembre 2002 et du 24 juin 2008 ont modifié quelques modalités d'attribution de ce chèque.

Il est proposé de modifier à nouveau les modalités d'octroi du Chèque Initiative Jeune.

Critères	Actuellement	Propositions de modification
Montant du Chèque et fréquence d'attribution	770,00 € Attribution d'un seul chèque par an pour un bénéficiaire	De 128 € à 770 € en fonction de plusieurs critères d'évaluation. Attribution d'un seul chèque par an pour un bénéficiaire. Versement du montant en 2 fois (avant la réalisation du projet et après la restitution du projet)
Nature des projets	Un projet d'intérêt général d'ordre culturel, artistique, sportif, humanitaire, de développement durable/environnement ou d'initiative citoyenne	Un projet d'intérêt général d'ordre culturel, artistique, sportif, humanitaire, de développement durable/environnement ou d'initiative citoyenne. Tout projet ayant un lien direct avec les études scolaires ou supérieures sera refusé à la présentation au jury.
Présentation des projets devant un jury	Chaque dossier fait l'objet d'une présentation par son demandeur devant un jury d'attribution composé des membres de la commission Jeunesse. Ce jury se tient avant les commissions. Il peut se réunir avec la présence minimum de deux élus.	Chaque dossier fait l'objet d'une présentation par son demandeur devant un jury d'attribution composé des membres de la commission municipale Sports, vie associative et jeunesse. Ce jury se tient avant les commissions. Il peut se réunir avec la présence minimum de deux élus. Le demandeur peut effectuer la présentation de son projet via visio conférence (Ex : Skype). La demande devra être effectuée au moment du dépôt du dossier afin que l'installation technique puisse être anticipée.

Critères	Actuellement	Propositions de modification
Les critères d'évaluation du projet	Le jury évalue les projets sur la base de critères d'évaluation précis : Originalité – sérieux - clarté de la présentation écrite et orale - motivation du candidat et engagement personnel	Le jury évalue les projets sur la base de critères d'évaluation précis (cf. grille ci-après) : Pertinence – Investissement - Originalité – Durabilité - Clarté
Restitution du projet	Restitution obligatoire sous forme d'un dossier de bilan de projet et, en fonction de la nature du projet, sous une autre forme (exposition, conférence, reportage vidéo, participation à un événement de la Ville, ...) Le dossier de demande d'attribution du chèque prévoit l'engagement signé du candidat à effectuer cette restitution. Celle-ci est fixée dans le détail et dans le temps au moment où le candidat est avisé officiellement de l'attribution du chèque pour son projet.	Restitution obligatoire sous la forme suivante : - Dossier écrit bilan du projet - Visuel (vidéo, photo, reportage, exposition) - Présentation et échange devant un public de jeunes de l'Accueil de Loisirs Préadolescents et Maison des Marronniers (date choisie au moment de l'instruction du projet avant le passage devant le jury) - Article de présentation et de restitution du projet dans les publications municipales (BMO et Site Internet) - Le dossier de demande d'attribution du Chèque Initiative Jeune prévoit l'engagement signé des candidats à effectuer cette restitution.

Les critères d'évaluation du projet se font sur la base de la grille d'évaluation ci-après :

POINTS	1	2	3
CRITERES			
PERTINENCE : l'action correspond-elle aux attentes et aux besoins des bénéficiaires du projet ?			
INVESTISSEMENT DANS L'ELABORATION DU PROJET : le projet est-il « clé en mains » ou a-t-il fait l'objet d'une élaboration personnelle ?			
ORIGINALITE			
DURABILITE : les effets du projet seront-ils pérennes ?			
CLARTE : de la présentation écrite et orale			
TOTAUX			

Mme CROCHETON : Est-ce que vous avez des questions ?

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, les modifications des conditions d'attribution du chèque initiative jeune.

15. Attribution d'un Chèque Initiative Jeune en faveur d'un Saint-Mandéen

M. DAMAS : Une demande de Chèque Initiative Jeune a été déposée. Elle concerne un projet humanitaire à Madagascar.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation devant le jury d'attribution du Chèque Initiative Jeune le 12 mars 2015.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité des membres présents, l'attribution d'un chèque initiative jeune en faveur d'un Saint-Mandéen pour son projet humanitaire à Madagascar.

16. Réactualisation des tarifs d'inscription du Conservatoire Robert Lamoureux

M. WEIL : Comme les années passées, il est nécessaire de procéder à la réactualisation des tarifs du Conservatoire Robert Lamoureux. Ces nouveaux tarifs sont applicables pour l'année scolaire 2015-2016.

Les réductions sur les cotisations appliquées aux membres d'une même famille inscrite aux ateliers sont appliquées selon les modalités suivantes :

- 2 inscrits : - 15 % sur la cotisation la moins élevée
- 3 inscrits et plus : - 30 % sur la cotisation la moins élevée, -15 % sur la 2ème cotisation la moins élevée, plein tarif sur les autres cotisations les plus élevées.

La participation des familles est annuelle et pourra être acquittée :

- soit en un seul versement avant fin novembre
- soit en trois fois, à raison de trois prélèvements automatiques en octobre, janvier et avril.

Les étudiants de moins de 25 ans bénéficient du tarif enfant pour les disciplines Musique et Danse sur présentation d'un justificatif de scolarité.

Toute pratique supplémentaire qu'elle soit instrumentale ou chorégraphique bénéficie d'un tarif unique pour les usagers Saint-Mandéens ou extérieurs à la commune.

Le Conseil Municipal a approuvé la réactualisation des tarifs d'inscription du Conservatoire Robert Lamoureux pour la saison 2015/2016 comme suit :

Abstention : 5 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Pour : 29 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOUI, M. Gaël TURBAN

17. Actualisation des tarifs des ateliers musiques actuelles du service activités musicales

M. GUIONET : A l'instar des années précédentes, il est nécessaire de procéder à la réactualisation des tarifs des Ateliers de musiques actuelles du service Activités musicales.

Les tarifs des Ateliers musiques actuelles sont fixés pour la saison 2015-2016 comme suit :

- Pour un cours collectif hebdomadaire d'une heure, ou pour un cours individuel hebdomadaire de 30 minutes de : chant, piano, guitare, la participation financière est fixée à 279 euros par année.
- Pour un cours individuel hebdomadaire d'une heure de : chant, piano, guitare, la participation financière est fixée à 557 euros par année.

Réductions sur les cotisations :

- 2 inscrits : - 15 % sur la cotisation la moins élevée
- 3 inscrits et plus : - 30 % sur la cotisation la moins élevée, -15 % sur la 2ème cotisation la moins élevée, plein tarif sur les autres cotisations les plus élevées.

La participation des familles est annuelle et pourra être acquittée :

- Soit en un seul versement à l'inscription (encaissements en numéraire, par CB ou par chèque)
- Soit en trois fois, à raison d'un versement à l'inscription et deux versements trimestriels par prélèvements automatiques obligatoires en janvier et en avril (le 15 de chaque mois concerné).

Le Conseil Municipal a approuvé l'actualisation des tarifs des ateliers musiques actuelles du service activités musicales comme suit :

Abstention : 5 Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Pour : 29 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOUI, M. Gaël TURBAN

18. Application de l'article L 2122.1 L 2122.22 L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme CROCHETON : Le dernier point concerne l'application de l'article L 2122.1 L 2122.22 L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales avec la très longue liste des décisions suivantes prises par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions suivantes :

- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le cabinet Picpus Immobilier
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la Ville de Saint-Mandé et le cabinet GTC Immobilier
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la Ville de Saint-Mandé et le cabinet Dumoulin
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la Ville de Saint-Mandé et le cabinet Dumoulin
- Portant actualisation des droits de voirie de la ville de Saint-Mandé au 15 janvier 2015
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le cabinet Dodim Immobilier
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le cabinet Quenot Excogim
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le cabinet Foncia
- Portant institution d'une régie d'avances temporaire pour le séjour de Gap du 9 février au 3 avril 2015
- Portant approbation de la convention de mise à disposition d'une salle de la Maison de la Famille au profit de l'association AMAKAL
- Portant approbation de la convention de mise à disposition d'une salle de la Maison de la Famille au profit de l'association Les gens du 4 avril
- Portant approbation de la convention de mise à disposition d'une salle de la Maison de la Famille au profit de l'association Voir Autrement

- Portant approbation de la convention de mise à disposition d'une salle de la Maison de la Famille au profit de l'association Ateliers de Recherches Artistiques
- Portant approbation de la convention de mise à disposition d'une salle de la Maison de la Famille au profit de l'association Mape
- Portant approbation de la convention de mise à disposition d'une salle de la Maison de la Famille au profit de l'association Cafediabolo
- Portant approbation de la convention de mise à disposition d'une salle de la Maison de la Famille au profit de l'association Club Question pour un Champion
- Portant approbation de la convention de mise à disposition d'une salle de la Maison de la Famille au profit de l'association Instant Présent
- Portant approbation de la convention de mise à disposition d'une salle de la Maison de la Famille au profit de l'association Theatre Demi-Lune
- Portant approbation de la convention de mise à disposition d'une salle de la Maison de la Famille au profit de l'association La Passerelle
- Portant approbation de la convention de mise à disposition d'une salle de la Maison de la Famille au profit de l'association Vilaverdense
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la Ville de Saint-Mandé et le cabinet SEIFIC
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et la caisse immobilière de gérance
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le cabinet Quenot Excogim
- Portant approbation de la convention de location de salle à passer entre la Ville de St Mandé et la salle Watteau
- Portant approbation d'un contrat d'engagement relatif à la diffusion d'un spectacle "Le Pirate et la Poupée
- Portant approbation d'une convention de contrat de maintenance entre la société MTMI et la ville de Saint-Mandé
- Portant approbation d'une convention de de mise à disposition du Conservatoire Robert Lamoureux
- Portant approbation d'une convention pour l'organisation d'une formation générale BAFA en partenariat avec l'Ifac du 18 au 25 avril 2015
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de St Mandé et le cabinet Aximonial-Sagogimm
- Portant approbation de la convention d'assistance juridique de janvier à juin 2015 avec le cabinet et le conseil Adamas
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la Ville de St Mandé et le cabinet Giquel gestion immobilière
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de St Mandé et le cabinet Giquel gestion immobilière
- Portant approbation d'un contrat d'engagement relatif à la diffusion d'un spectacle "récital violon piano" le 12 mars 2015
- Portant approbation d'un contrat de cession d'un spectacle jeune public par la compagnie Les sans chapiteau fixe
- Portant approbation d'une convention d'honoraires entre la ville de Saint-Mandé et la société Le Sourd Des forges
- Portant approbation de l'avenant n°1 à la convention de conseil sur la performance financière liée à la mise en œuvre du taux d'effort

19. Questions diverses

Mme CROCHETON : Avant de vous quitter, Monsieur le Maire l'a rappelé, les bureaux de vote dimanche prochain, sans oublier le changement d'heure. En dernier point, en information, je vais passer la parole à Thomas Murgia qui va vous dire un petit mot. On a parlé tout à l'heure de la semaine européenne de développement durable et du gros projet qu'on est en train de préparer. On en a parlé en commission, mais comme tout le monde n'était pas là, un petit point de la part de Thomas.

M. MURGIA : Merci Madame Crocheton. Ce n'était pas prévu, mais effectivement, le 30 mai prochain, c'est un samedi, dans le cadre de la semaine européenne de développement durable la Ville de Saint-Mandé va organiser deux événements. Le premier, ça va être dans le cadre du covoiturage, l'inauguration de places balisées, on va repeindre les places par terre, on va mettre des panneaux pour inaugurer le partenariat avec BlaBlaCar.

Et le deuxième point, c'est un salon auto qu'on organise, dédié aux véhicules propres, aux véhicules électriques et hybrides, nous avons une dizaine de constructeurs qui sont partenaires. On va faire venir des *conceptcars*, on va faire venir des scooters électriques, on va faire venir des vélos électriques. Il va y avoir d'autres animations, d'autres surprises d'ici là. C'est un événement qui est gros pour la petitesse de la ville, mais sur 2 300 mètres carrés, à Gallieni, à l'entrée de la ville, on va faire un petit peu de bruit avec des véhicules qui n'en font pas. Vous êtes tous cordialement invités.

Mme CROCHETON : Merci Thomas. Je vous souhaite une bonne soirée. Normalement les questions diverses doivent arriver 48 heures avant le Conseil Municipal.

MME TOUATI : Pas les questions factuelles et moi, ma question est tout à fait factuelle, je voudrais savoir s'il est prévu une réunion de la commission handicap ? C'est une obligation légale et ça fait plus d'un an.

M. ASSOULINE : C'est en cours. On a sollicité diverses candidatures pour cette commission handicap et donc nous attendons une réponse, une fois qu'on aura déterminé la liste des différentes associations participant à cette commission.

MME TOUATI : Je crois que c'est ce que vous m'aviez déjà dit la dernière fois qu'il y avait des associations qui avaient été sollicitées et qu'on attendait leur réponse.

Mme CROCHETON : Monsieur le Directeur général des services ? La commission handicap, quand va-t-elle se réunir ?

M. SALIS : Quand vous le souhaitez.

Mme CROCHETON : On s'engage à la réunir avant fin juin, avant les vacances d'été. Merci, je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 22h30